



**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE TREIZE FEVRIER

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU RAINCY, DUMENT CONVOQUE PAR M. LE MAIRE, S'EST ASSEMBLE AU LIEU ORDINAIRE DE SES SEANCES, EN SESSION ORDINAIRE

Présents : Jean-Michel GENESTIER - Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Didier BELOT, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER – Maire-Adjoints, Michel BARRIERE, Fabienne GUENOUX, Gilbert MINELLI, Michel ROUBY, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Jocelyne PAIGNON, Bernard CACACE, Noëlle SULPIS, Arlette ACOCA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Corinne RAOULT.

Absents et/ou représentés : Marc LAMBLIN (pouvoir à Chantal RATEAU), Sacha CAUDRON (pouvoir à Sonia BEAUFREMEZ), Thomas VAUTRIN (pouvoir à Marie-Thérèse CORDONNIER), Olivier BELLATON (pouvoir à Jean-Michel GENESTIER), Nathalie RIBEMONT (pouvoir à Nicolas RONDEPIERRE), Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT), Pierre-Marie SALLE.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Bernard CACACE

Mr le Maire : « Mes chers collègues, je suis ravi de vous retrouver toutes et tous autour de cette table pour notre Conseil Municipal de cette séance plénière du 13 février 2023 dont vous avez toutes et tous reçu les convocations et évidemment l'ordre du jour, qui reste un ordre du jour modeste au regard de précédents Conseils Municipaux. Je vais dans un premier temps faire l'appel. »

Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum est atteint.

Mr le Maire : « Le quorum est atteint. Je vous remercie de votre présence. Nous allons pouvoir donc délibérer. Dans un premier temps, avant même que nous abordions l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, je souhaitais que nous rendions hommage à deux personnalités de notre Ville. Je ne sais pas si vous les connaissiez. Il s'agit de Monsieur Didier VINOLAS qui a eu un parcours préfectoral et qui a en particulier été le Directeur de Cabinet du Préfet ÉRIGNAC. Il est décédé il y quelques semaines de cela. Ses enfants m'ont écrit pour remercier la Ville de l'hommage que nous avons rendu et m'ont fait part du fait que leur papa était très attaché au Raincy. « Notre père est au Raincy en 1969 à l'âge de 16 ans et est resté toute sa vie, très attaché à cette Ville. C'est au lycée Albert Schweitzer qu'il a rencontré ceux qui ont été ses meilleurs amis durant plus de 50 ans. Nous avons habité allée des Fougères jusqu'au milieu des années 90, période à laquelle il a intégré le corps préfectoral. Nous-mêmes avons d'excellents souvenirs de notre enfance au Raincy, scolarisés à l'école des Fougères, débutant l'apprentissage du piano au Conservatoire allée Carnot. Par la suite, nous revenions très régulièrement rendre visite à notre grand-mère qui vivait boulevard du Midi jusqu'à son décès en 2012. Claire, la fille, est revenue vivre récemment quelques mois au Raincy quand elle a fondé sa famille. Nous sommes et resterons toujours très attachés à cette Ville et nous vous renouvelons tous nos remerciements ». »

Au-delà évidemment de l'émotion de la famille, je pense que ça a été un personnage de l'État et au vu de ses fonctions de Directeur de Cabinet du Préfet ÉRIGNAC, mais aussi de toutes les fonctions qu'il a exercées en tant que Sous-Préfet dans différents arrondissements de notre beau pays, mais aussi dans sa dernière mission au Pakistan, je souhaitais que l'on puisse lui rendre hommage en organisant une minute de silence si vous l'acceptez. Je vous remercie. Une deuxième personne nous a quittés et nous avons beaucoup de décès depuis quelques semaines, comme beaucoup de villes d'ailleurs, comme l'ensemble de notre pays. Il s'agit de Jean-Claude LOCATELLI. Certains l'ont peut-être connu, c'était un monsieur extrêmement actif dans notre Ville, mais plutôt dans un créneau très particulier et hautement indispensable à la vie de notre société, c'est le handicap. Madame Corinne RAOULT m'a alerté sur effectivement sa volonté de vouloir lui rendre hommage par une minute de silence et soutenue en ça par Maryse PORTAL. Je pense qu'il est important que nous puissions rendre hommage à Jean-Claude LOCATELLI qui tout au long de sa vie a œuvré pour que la cause du handicap soit évidemment placée au plus haut des sujets sur lesquels l'État devait se pencher, mais aussi les collectivités. J'ai moi-même rencontré très souvent Jean-Claude LOCATELLI dans le cadre de ses fonctions en lien avec le handicap dans plusieurs associations. À ses obsèques, il y avait plusieurs élus de Gagny, de Montfermeil, des Pavillons-sous-Bois, de plusieurs villes dans lesquelles il a œuvré donc c'est au-delà même de notre Ville du Raincy qu'il a pu œuvrer pour le handicap, lui-même touché par sa famille par ce sujet. Donc je vous propose de rendre hommage par cette minute de silence à Monsieur Jean-Claude LOCATELLI. Je vous remercie. »

I – Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 19 décembre 2022, prenant en compte les corrections des pages 8 et 11.

Mr le Maire : « *Après avoir fait l'appel, il nous faut maintenant approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2022. Je pense que vous l'avez tous reçu. Il y a, je crois, me semble-t-il une erreur au niveau de l'administration qui a fait que sur un article, il y avait des éléments qui ne correspondaient pas à ce Conseil Municipal. Mais l'erreur a été corrigée et vous avez en vos mains le compte-rendu de ce Conseil Municipal, le dernier de l'année 2022. Est-ce que vous avez des questions à poser, des modifications de ce procès-verbal ? S'il n'y en a pas, nous pourrons l'approuver. »*

Mr RONDEPIERRE : « *Oui, merci, Monsieur le Maire. Simplement un constat puisqu'on avait eu page 25 un échange au sujet de la crèche Anne Franck. Lors de cet échange, vous nous aviez indiqué que vous y alliez tous les mois, que vous pouviez vérifier les choses. Vous avez dit également, je cite « donc je dis simplement que vous prenez des postures avec des situations qui sont sur des lieux qui ne sont pas utilisés par les enfants ». Vous avez également rajouté « Vous croyez que je vais laisser un peu pour caricaturer mes propos, vous croyez que je vais laisser les enfants dans le froid, sans nourriture peut-être, enfin je ne sais pas. Je vais les laisser dans l'herbe peut-être aussi ». Pour ma part, je me félicite plutôt qu'on ait eu cet échange puisque la médiatisation de cette affaire a fait que vous avez pris en urgence, et je vous en remercie, les mesures nécessaires pour faire les travaux et que notre alerte n'était pas vaine et qu'au contraire, il y avait matière à agir. Je profite donc de ce moment qui m'est donné pour donner une autre alerte au sujet d'une structure au niveau du tennis pour laquelle il y a énormément de dysfonctionnements et si vous en êtes d'accord, je l'espère, Monsieur le Maire, je vais notamment transmettre les photos qui m'ont été envoyées à Monsieur Didier GERVAIS, Adjoint au sport, pour qu'il puisse prendre je l'espère là aussi toutes les mesures nécessaires pour pouvoir améliorer la qualité du bâtiment. »*

Mr le Maire : « *Merci beaucoup. Le sujet est le procès-verbal du Conseil Municipal. Est-ce que vous êtes pour ou contre ? Je pensais que c'était une justification de votre vote. Alors j'ai la demande de parole de Madame SULPIS et de Monsieur PEREIRA, c'est bien ça ? Je vais laisser la parole à Madame SULPIS. »*

Mme SULPIS : « *Merci, Monsieur le Maire. N'étant pas présente à la séance de ce Conseil, je ne prendrai pas part au vote. »*

Mr le Maire : « *Ce sera enregistré comme tel. Monsieur PEREIRA. »*

Mr PEREIRA : « J'ai quelques petites modifications. Page 8, on me donne des propos qui ne peuvent pas être les miens. Je ne sais pas qui les a tenus, mais en tous cas, ce n'est pas moi. Il y a marqué Monsieur PEREIRA qui dirait « Mais nous on le veut en papier. » Je me bats pour que l'on respecte le règlement intérieur qui veut que l'on reçoive tout de manière dématérialisée donc je ne peux pas avoir dit de tels propos. Peut-être que quelqu'un les a dits, mais ce n'est pas moi. Et ensuite, page 11, « je vais plutôt expliquer mon vote, je vais m'abstenir parce que Marie-Thérèse CORDONNIER est la personne qui gère l'IFAC ». J'ai bien dit « et » donc je faisais bien référence à la personne qui représente l'IFAC au Raincy. Voilà, c'était juste pour le propos qui pour moi était important dans l'esprit. Merci. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur. Je vous propose de supprimer l'intervention puisque je ne suis pas sûr qu'on arrive à trouver qui a parlé à votre place, qui a eu ces propos. C'est peut-être Madame RAOULT. Vous acceptez qu'on mette Madame RAOULT. Vous n'étiez pas là. Vous aviez une pensée très forte. Sauf à ce qu'un des membres souhaite reprendre ces paroles-là, plusieurs élus de l'opposition ont souhaité avoir des tirages papier. Écoutez, ce que l'on fera, c'est que l'on réécouter la bande. Je vous propose de retirer les propos de Monsieur PEREIRA parce que ce n'est pas lui qui les a tenus. On écouter la bande et on rajoutera peut-être la prochaine fois les propos. C'est pour la page 8. Et la page 11, Madame CORDONNIER n'est pas la responsable de l'IFAC, mais c'est « et » la personne qui gère l'IFAC, c'est donc la première ligne de l'intervention de Monsieur PEREIRA en troisième alinéa. Il en est ainsi modifié. S'il n'y a pas d'autres modifications, je vous propose d'approuver ce procès-verbal. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Très bien. Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 20 voix Pour, soit à la majorité, 9 Abstentions : Nathalie RIBEMONT (pouvoir à Nicolas RONDEPIERRE), Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, Arlette ACOCA, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN, 3 ne prennent pas part aux votes : Noëlle SULPIS, Corinne RAOULT et Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT), décide d'APPROUVER le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2022.

II – Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire conformément au Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 et de la délibération n° 2020-07-014 en date du 15 juillet 2020.

SERVICES	N°	DATES	TITRES - OBJETS
MÉDIATHÈQUE	22.036	20 décembre	Contrat de cession avec l'association la position du guetteur relative à la réalisation d'une animation « MURDER PARTY » pour un montant de 1 700,00 €
PETITE ENFANCE	23.001	20 janvier	AGRIATE CONSEIL – Assistance Technique à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'une convention de délégation de service public (DSP) relative à la gestion de l'accueil de la petite enfance pour un montant de 9 450,00 € HT – 11 340,00 € TTC

Mr le Maire : « Effectivement, il faut que je désigne un secrétaire de séance. Je ne vais pas prendre le plus ancien, je ne vais pas prendre le plus jeune, mais je vais demander à Bernard CACACE de venir à mes côtés. Il ne le sera pas toujours, mais voilà. Plus expérimenté dit un membre de l'opposition. Au regard d'autres expériences évidemment des autres élus. Il en est ainsi décidé. Donc concernant la présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal, il y a eu deux décisions, une pour la médiathèque prise concernant un contrat de cession avec l'association La position du guetteur relative à la réalisation d'une animation « MURDER PARTY » qui s'est très bien déroulée. Ça a été une belle expérience à la médiathèque Annie SONRIER le sait bien puisqu'elle était là avec d'autres élus et a pu participer. Belle réussite. Et la petite enfance, c'est l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'une convention de délégation de service public relative à la gestion de l'accueil de la petite enfance pour la future délégation de service public. Est-ce qu'il y a des questions ? »

Mr CUADRADO : « Oui Monsieur le Maire, moi c'est une question très courte puisque déjà le 13 décembre dernier, lors des relevés de décisions, on remarquait qu'il y avait pas mal de contrats de prestations d'assistance de passation de marchés publics de l'ordre environ de 50 000 €.

Là s'ajoutent donc 11 340 € TTC, une fois encore pour passer une convention de délégation de service public. Cette fois, on n'a pas le nom du cabinet. Je m'interroge sur le choix aussi du cabinet qui vous assiste pour faire ces conventions de délégation de service public. Je viens m'assurer que l'on respecte bien la commande publique et les règles de marché public puisque la Chambre Régionale des Comptes avait observé qu'il y avait eu quelques irrégularités par le passé. Est-ce que cela signifie quelque chose qui est de l'ordre de l'exceptionnel quand il s'agit de marché public pour des marchés très particuliers ? On parle de petite enfance, on parle de marché public finalement qui concerne le quotidien des Raincénens. Donc ce n'est pas quelque chose d'exceptionnel, c'est plutôt quelque chose de régulier et récurrent. Habituellement ce genre de chose dans les collectivités locales est géré par le service soit juridique ou directement évidemment de la commande publique. Est-ce à dire ou est-ce à croire qu'il n'y a plus aujourd'hui de service en charge de la commande publique et des marchés publics Monsieur le Maire ? »

Mr le Maire : « *Écoutez, il y a une DGA qui est juste à côté de moi qui est en charge de cela. Donc ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de service, mais très clairement, on a fait des choix d'externalisation. Vous ne nous croyez pas à chaque fois que l'on dit quelque chose, mais il y a eu une mise en concurrence pour choisir cette entreprise. Pour tout vous dire, il y a une quantification pour les éléments techniques, pour les éléments d'expérience, pour les éléments effectivement de prix qui ont fait que cette société, que je ne connaissais pas jusqu'à il y a quelques semaines, a été choisie par les services. Donc c'est AGRIATE CONSEIL. Ceux qui étaient présents à la commission de délégation de service public ont vu les deux personnes qui ont été mandatées pour cela et qui participent à l'organisation de la mise en concurrence pour la délégation de service public qui est un sujet assez complexe et qui prend beaucoup de temps. Je vous rappelle, comme je l'avais dit au dernier Conseil Municipal, nous avons prévu dans le cadre du rétroplanning qui a été organisé de faire un choix, je crois, au mois de juin pour que le nouvel opérateur soit en opération entre le 31 juillet et le 1^{er} août. C'est ce que je crois que nous avions indiqué. D'autres questions ? s'il n'y a pas d'autres questions, on ne passe pas au vote puisque c'est une information. »*

III – Délibérations du Conseil municipal portant sur :

2023-02-001 – APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CCAS

Mr le Maire : « *Nous sommes donc sur le premier point de l'ordre du jour de ce Conseil Municipal. La convention entre la Ville du Raincy et le CCAS. Je l'avais indiqué à foison et avec moult détails dans le cadre de la commission de la vie municipale où j'ai rappelé qu'il s'agissait de repositionner une convention entre la Ville et le CCAS. C'est une organisation qui est souhaitée par l'État. Lorsque nous avons une structure dite autonome, dépendant de la Ville, comme le CCAS, il faut organiser une convention. La convention-cadre, nous avons souhaité la repositionner pour que nous n'ayons plus le jeu d'écritures qui consistait à faire que nous donnions une subvention qui comprenait à la fois le fonctionnement du CCAS, mais dans son fonctionnement, les salaires des personnels. Ces éléments-là étaient remboursés ensuite pour les salaires des personnels à la Ville puisque les salaires sont réglés par la Ville. Pour ne pas continuer cela, pour éviter non pas des tracasseries, mais des allers-retours entre la Ville et le CCAS, c'est l'essentiel de cela qui est contenu dans la convention-cadre, mais ça nous permet de rappeler l'ensemble des actions du CCAS menées, quels que soient les objectifs. Je trouve que c'est plutôt bien décliné dans le sens où il y a un grand nombre de précisions qui sont apportées aussi bien sur les personnels qui apportent leur savoir-faire au CCAS et évidemment à la Ville et sur les missions qui lui sont confiées. Il me semble d'ailleurs pour certains d'entre vous, vous avez participé à une commission qui était sous l'égide de Chantal RATEAU et de Gilbert MINELLI et qui a prôné notamment notre dernière action en matière de handicap qui est une action de fond qui permet de recueillir les attentes de la population sur la question du handicap, pas sur les questions physiques liées forcément aux trottoirs, aux ascenseurs, mais sur la demande liée au handicap qui doit être prise de A à Z. Je remercie nos deux élus d'avoir travaillé avec les services sur ce sujet avec l'énergie du cœur. Je ne sais pas si vous avez des questions parce qu'encore une fois, elle a été abordée très largement cette délibération en commission qui correspondait au sujet. »*

Mr PEREIRA : « Je vous remercie. Je suis désolé, je n'ai pas pu, comme je vous en ai informé par mail, être présent à la commission. Je n'ai pas reçu d'éléments complémentaires sur ce qu'il s'est passé pendant cette commission. On va voter pour, il n'y a pas de sujet. Mais pourrions-nous obtenir l'analyse des besoins sociaux *a posteriori* pour a minima avoir les informations ? Merci. »

Mr le Maire : « Ce que vous souhaitez, Monsieur PEREIRA, c'est l'analyse des besoins sociaux ? D'accord, on peut les communiquer. Les élus qui sont au CCAS ont ça évidemment. C'est tout à fait et l'analyse des besoins sociaux est un sujet que l'on peut ouvrir. On vous apportera cette information. On le note et on le transmettra. S'il n'y a pas d'autres questions, qui est pour cette délibération ? Je vois unanimité. Je vais quand même demander. Est-ce qu'il y a des contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas. Je vous remercie infiniment. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération portant création du CCAS ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place une convention-cadre entre la Ville et le CCAS afin de préciser les modalités d'intervention de chacun ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Vie Municipale » du 6 février 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : APPROUVER la convention entre la Ville et le CCAS du Raincy, annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire à signer et à exécuter ladite convention ainsi que tous les actes en découlant.

2023-02-002 – DÉCLARATION DU LINÉAIRE DE LA VOIRIE COMMUNALE POUR LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2024 ET SUIVANTS

Mr le Maire : « Question finances. Il s'agissait pour nous de revoir la déclaration du linéaire de la voirie communale pour la dotation globale de fonctionnement. Vous le savez, la dotation globale de fonctionnement est un élément pour nous qui est relativement important, mais dont on sait que dans les 10 dernières années en particulier, et bien, elle a baissé, et ce considérablement. Il nous paraissait important évidemment de répondre à l'État en recalculant le linéaire de voirie communale que nous avons calculé au niveau des services techniques à 28 045 mètres linéaires au lieu des 27 012 mètres linéaires qui avaient été calculés par non pas mes prédécesseurs, mais par les services techniques de l'époque. Il s'agit d'approuver le linéaire qui a été calculé par les services, aidés par les services de l'État sur ce sujet, et d'autoriser à ce que je puisse déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement de 2024. Évidemment, ce ne sera pas pour cette année 2023. Quel est l'impact ? Aujourd'hui si j'étais dans l'opposition, je poserais la question, mais quel est l'impact de ce différentiel de linéaire entre 27 012 mètres linéaires et 28 045 mètres linéaires ? Je ne peux pas vous y répondre puisque ce sont les services de l'État qui le moment venu, feront les calculs et nous permettront de déterminer, je l'espère, une augmentation ou une minoration de la baisse de la dotation globale de fonctionnement si tant est que l'État souhaite la baisser en 2024, ce que nous ne savons pas. Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? S'il n'y a pas de questions, c'est tout à fait technique et ça deviendra financier en 2024, je vous propose d'approuver cette délibération. Qui est pour ? Unanimité je vous remercie. Il n'y a pas de votes contre, pas d'abstentions, pas de refus de vote. Merci beaucoup. »

VU le code général des collectivités territoriales, en son article L 2121-29

VU les articles L. 2334-1 à L 2334-23 du code général des collectivités territoriales

VU l'article L.141-3 du code de la voirie routière

CONSIDÉRANT le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement s'appuyant en particulier sur le critère concernant la longueur de la voirie communale.

CONSIDÉRANT l'obligation de déclarer chaque année auprès des services de la Préfecture la longueur de voirie communale mise à jour, compte tenu du classement de nouvelles voies dans le domaine public communal.

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le tableau d'inventaire des voiries et d'approuver le linéaire de voiries communales mis à jour pour 28 045 mètres linéaires.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Vie municipale » réunie le 6 février 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : APPROUVER le linéaire de voirie communale à 28 045 mètres linéaires.

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement 2024 et suivantes si aucun classement ou déclassement de voiries communales n'intervient entre temps.

2023-02.003 – APPROBATION DU PRINCIPE DE RECOURS À UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES MULTI-ACCUEILS DE LA PETITE ENFANCE

Mr le Maire : « *Les associations. C'était un engagement d'Annie SONRIER et de Didier GERVAIS que nous n'essaimions pas les demandes de subventions tout au long de l'année. Ah écoutez, la 2.2 m'a échappé. Alors je reviens sur la 2.2. Approbation principe du recours à une délégation de service public pour la gestion des multi-accueils, ça aurait été dommage effectivement de la louper. Cette délibération fait suite à la première délibération que nous avions votée il me semble au dernier Conseil municipal et nous avons un rapport de présentation qui permet de déterminer le principe de recours à une délégation de service public. C'est le sens même de la délibération qui vous est proposé. Est-ce qu'il y a des questions ?* »

Mr PEREIRA : « *Juste une question plus sur la forme. Est-ce que vous avez établi une notation sur le prestataire actuel, des éléments qui pourraient vous aider à juger sur ce que l'on pourrait attendre sur le prochain prestataire ? Et pouvoir nous communiquer les éléments que vous avez à date et les attentes que vous avez sur le prochain prestataire ?* »

Mr le Maire : « *Le mot principal de votre question, c'est notation ou dotation ?* »

Mr PEREIRA : « *Notation pardon.* »

Mr le Maire : « *Très bien. Écoutez, on a des notations sur une série de sujets. Évidemment, sur l'aspect sanitaire, sur l'aspect alimentaire, sur un aspect qui peut être connexe au sujet sanitaire, c'est l'hygiène et puis évidemment la qualité de l'encadrement et la qualité des diplômes. Nous demandons assez régulièrement d'ailleurs des attestations sur la psychologie des agents. Je regarde Fabienne GUENOUX puisqu'on a beaucoup parlé de ce sujet, notamment ces derniers temps. Donc on assure pour nous un suivi régulier pour savoir quelle est la qualité réelle de la prestation. Nous avons aussi les retours des parents qui sont, je dois le dire, le plus souvent très positifs. Maintenant, il peut y avoir et nous avons eu un cas sur la crèche Anne Franck, de parents qui ont été reçus à plusieurs reprises et qui ont indiqué qu'ils n'étaient pas satisfaits de différents items traités par la société et donc on pourra effectivement, si vous voulez, regarder ce sujet de très près, avant même qu'il puisse y avoir une réunion de la commission de délégation de service public qui attribuera la future délégation de service public. Compte tenu des évènements qui ont eu lieu, je dois rester d'une neutralité totale, mais vous comprendrez qu'on a un œil avec une grande proximité sur l'ensemble des sujets qui concourent à la gestion de ce type d'établissement. Même si encore une fois, nous avons beaucoup de parents qui nous indiquent leur satisfaction. Je n'ai pas à cacher le fait qu'il y a eu un collectif qui s'est monté de parents, que ce collectif de parents n'a pas signé avec des noms. On a répondu à tous les parents au collectif qui avait été monté, mais comme on n'a pas le nom de gens, on répond à tout le monde. Donc ils nous ont réécrit à nouveau et je dois vous indiquer que nous procéderons, comme on l'a fait il y a quelques semaines, à une visite avec les parents en répondant à toutes les que les questions des parents parce que ça nous paraît normal qu'il puisse y avoir une transparence totale sur ces sujets-là comme sur d'autres. J'espère que j'ai répondu à votre question.* »

Mr PEREIRA : « *Je comprends qu'il y a bien une notation qui est faite et un suivi. Est-ce qu'on pourra avoir cette notation et les éléments ?* »

Mr le Maire : « *Oui bien sûr.* »

Mr PEREIRA : « Merci. »

Mr le Maire : « On l'a bien noté au niveau de l'administration pour qu'on puisse effectivement vous la transmettre. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? »

Mme RAOULT : « Oui Monsieur le Maire, ce n'est pas une question, c'est une intervention sur mon explication de vote. Vous connaissez mon attachement à la régie publique, surtout en ce qui concerne les enfants du Raincy. Je souhaite qu'il n'y ait pas d'intermédiaire entre les élus et les parents des enfants. Donc pour moi, ce n'est pas possible une DSP, on ne contrôle pas tout, on ne sait pas le personnel. C'est très compliqué. Je préfère la régie directe. Ça a toujours très bien fonctionné. Après, c'est un choix politique. Merci, Monsieur le Maire. Donc je voterai contre. »

Mr le Maire : « C'est bien que l'on puisse s'exprimer le plus clairement sur tous ces sujets et donner son avis. Il est différent et c'est important que tout le monde le sache. Merci, Madame RAOULT. Est-ce qu'il y a d'autres explications de vote ? S'il n'y en a pas, je vous propose de voter pour l'approbation du principe du recours à une délégation de service public pour la gestion des multi accueils de la petite enfance. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Refus de vote ? Pas de refus de vote. Je pense qu'il faudrait que nous ayons quand même des débats, peut-être pas en Conseil Municipal, mais dans une commission ad hoc pour savoir pourquoi certains élus, et je ne vise personne évidemment, s'abstiennent sur ce genre de sujet. Je ne fais pas de débat là maintenant puisque le vote est terminé, mais il serait important qu'il puisse y avoir effectivement un échange pour que la majorité puisse se nourrir de toutes les réflexions de chacun. On ne fait pas d'explication de vote après. J'accepte bien évidemment que vous fassiez une explication de vote évidemment. »

Mr CUADRADO : « Simplement une abstention pour le Groupe Tous pour Le Raincy parce qu'effectivement, au regard de ce que l'on a pu constater dans certaines crèches dans la Ville, il est vrai qu'il aurait été pertinent et intéressant de remettre en interne la gestion de la petite enfance et de nos crèches pour voir directement ce qui s'y passe et être immédiatement dans la réaction immédiate lorsqu'il y a une problématique dans nos crèches. Donc nous, c'est pour ça qu'on s'est abstenus. »

Mr le Maire : « OK, merci beaucoup de votre explication de vote. Écoutez, il n'y a pas d'autres explications de vote puisque nous venons de voter. »

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-4 et suivants,

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 6 février 2023,

CONSIDÉRANT le rapport ci-joint présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Vie municipale » réunie le 6 février 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 20 VOIX POUR, SOIT À LA MAJORITÉ, DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : APPROUVER le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion des multi-accueils de la petite enfance (Anne Frank, Bueno Richard et L'île aux Enfants),

ARTICLE 2 : AUTORISER le Maire à engager la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue au code de la commande publique et visant au renouvellement de la délégation de service public.

2023-02-004 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À France ALZHEIMER 93

Mr le Maire : « Nous passons cette fois-ci à l'attribution d'une subvention exceptionnelle. J'avais commencé une explication de cette délibération en soutien évidemment à ce qu'avait indiqué Annie SONRIER et Didier GERVAIS respectivement en charge de la culture et des sports. Nous avions indiqué que nous allions faire appel auprès des associations pour les subventions. Les subventions passeront au Conseil Municipal du 27 mars, Conseil Municipal du vote du budget. »

Mais il y a toujours des exceptions, vous le savez. Nous avions rendu hommage, un hommage appuyé et naturellement appuyé à Madame Catherine OLIVET. C'est la continuité. Il vous est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à France Alzheimer 93 et m'autoriser à signer une convention de partenariat avec France Alzheimer 93. Vous le savez, nous avons initié une collaboration avec cette association déjà depuis de nombreuses années, mais en particulier depuis quelques mois où nous orientons les publics concernés, nous diffusons au public des dates, des lieux et modalités de formation dédiées aux aidants familiaux. Les aidants familiaux, c'est un vrai sujet et c'est évidemment une œuvre que nous devons soutenir. La participation au café des aidants, diffusion des dates de tenue du café des aidants pour que le maximum de personnes puisse y participer. Nous avons également participé à des évènements avec des réflexions autour d'une récurrence de l'évènement concernant les après-midis bonheur en lien avec l'équipe spécialisée Alzheimer. Les réflexions autour de l'organisation prochaine d'une formation des agents municipaux accueillant du public ainsi que de la police municipale, même si nous avons déjà fait plusieurs heures avec la police municipale et le CCAS sur ces sujets parce que nous pouvons être démunis face à des personnes qui n'ont pas la réflexion que tout le monde peut avoir et il est très important de pouvoir réagir sur la voie publique ou dans d'autres lieux lorsqu'est réclamée l'intervention à la fois de la police municipale, mais aussi des services sociaux. La prise e contact avec les pharmacies locales afin de transmettre les coordonnées de l'association France Alzheimer et du CCAS pour que nous ayons les bons relais dans les pharmacies qui le font déjà, mais une sensibilisation complémentaire est un élément important. Voilà donc une série d'éléments qui nous motivent à vous proposer une subvention de 500 € pour l'association France Alzheimer 93, dont vous le savez, Madame Catherine OLIVET en a été la présidente pendant de très nombreuses années et indiquer évidemment que la dépense sera attribuée au budget 2023 et autoriser le Maire à signer la charte « Ville aidante Alzheimer » que j'espère vous avez eue en annexe de cette délibération. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, nous allons pouvoir passer au vote. Qui est pour cette délibération ? Je vois unanimité, je vous remercie infiniment pour les malades d'Alzheimer et puis les aidants parce que tous ceux-ci participent évidemment à l'équilibre de notre société. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Communal,

CONSIDÉRANT l'investissement de Feu Madame Catherine OLLIVET au sein de la commune du Raincy,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Vie municipale » réunie le 6 février 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : ACCORDER une subvention exceptionnelle à l'Association France Alzheimer 93 d'un montant de 500 € (cinq cents euros).

ARTICLE 2 : DIRE que la dépense sera inscrite au budget 2023.

ARTICLE 3 : AUTORISER le Maire a signé la charte « Ville aidante Alzheimer » en annexe de la délibération.

2023-02-005 – ADHÉSION AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Mr le Maire : « Nous allons passer à une délibération concernant le personnel municipal. Nous l'avons maintes fois rappelé, nous souhaitons la qualité de vie de notre personnel et l'une des décisions importantes que nous avons souhaitées, c'est en particulier d'adhérer au CNAS (Comité National d'Action Sociale) qui a une envergure suffisante pour pouvoir obtenir des tarifs certainement bien supérieurs à ce que nous pouvions obtenir précédemment et qui élargi l'action que nous avons en direction du personnel jusqu'à la préparation de vacances, l'action auprès des vacances avec des chèques vacances et donc on sort un peu de ces éléments concernant la sortie au Parc Astérix, la sortie à Eurodisney, les sorties culturelles à Paris et ailleurs, qu'elles soient théâtrales. Une place de cinéma, c'est 4,50 €. Et donc une série de sujets qui font que les personnels pourront être suivis. Je pense en particulier aux médailles du travail. Les médailles du travail, comme vous le savez, je l'espère, les élus honorent ceux qui ont travaillé de longues années, 20, 25, 30, 35 et 40 ans. Pour les personnels municipaux, il est vrai que le sujet n'avait pas été traité, en tous cas selon moi, comme on le devait ni par le passé, un passé récent, ni un passé ancien. Donc le CNAS peut aussi nous aider à monter les dossiers de remise de médaille des fonctionnaires territoriaux.

C'est un petit plus que nous ajoutons évidemment. Je suis exhaustif sur l'ensemble des éléments qui permettent de faire que les bénéficiaires du CNAS en 2023 au Raincy pourront avoir eux-mêmes, leur conjoint ou leur concubin, les personnes liées à un PACS, les prises en compte des différentes tranches d'imposition pour le calcul de certaines prestations. Très clairement, la Ville mettra suffisamment d'argent, à hauteur d'environ 35 000 € pour que l'ensemble des agents municipaux puisse bénéficier de ce catalogue. J'ai demandé particulièrement qu'il puisse y avoir des formations parce que, vous vous en doutez, c'est souvent par le net qu'on peut réserver. Chaque service, chaque chef de service sera formé pour aider l'ensemble des agents de chacun des services à ce sujet. On me donne un chiffre qui serait de 32 436 €, environ 35 000 € seront dédiés au budget 2023 à ce sujet qui confère à une meilleure qualité de vie en général et probablement à une meilleure qualité de vie au travail. Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? »

Mr PEREIRA : « *Juste peut-être de la curiosité, mais vous devez désigner un conseiller municipal en qualité de délégué. Je voudrais juste savoir si vous savez déjà qui sera la personne concernée. »*

Mr le Maire : « *Oui. Mais j'attendais que vous ayez des questions sur le CNAS en lui-même. »*

Mr PEREIRA : « *Bien sûr, on va voter pour parce que ça va dans le sens de contribuer à l'amélioration de la vie des agents. »*

Mr le Maire : « *Je vais vous dire qui va l'être. En fait, c'est Sonia BEAUFREMEZ qui aura cette charge pour une bonne et simple raison, c'est qu'elle n'a pas la charge du CNAS, mais que Sonia BEAUFREMEZ nous a proposés il y a de cela plusieurs mois qu'elle puisse obtenir en tant qu'adjointe en charge du commerce des tarifs spécifiques qui ont existé à un certain temps et qui existent d'ailleurs chez certains commerçants, mais plus systématiques pour les personnels municipaux. Elle fera le lien sur la question du CNAS lui-même et sur la question des commerçants. Ainsi, nous pourrons, j'espère, appuyer très largement. Je dois la vérité de dire que la proposition de Sonia BEAUFREMEZ était d'abord liée à la restauration, mais on le verra peut-être tout à l'heure avec une autre délibération où elle m'indiquait qu'elle souhaitait faire en sorte que lorsque l'on veut s'acheter une pizza à emporter, lorsque l'on veut avoir un repas, quand on est personne municipal, si on veut présenter une carte d'employé municipal et obtenir quelques pour cent de réduction, c'est un plus à la fois pour le personnel, mais c'est un plus aussi pour l'économie locale. »*

Mr RONDEPIERRE : « *Juste pour rebondir sur ce que vous venez de dire. C'est en plus du CNAS puisque le CNAS est un organisme national qui a des partenariats. »*

Mr le Maire : « *C'est en plus du CNAS. Madame BEAUFREMEZ ajoute son action en plus. Mais c'était une explication non pas de vote, mais de désignation. Est-ce qu'il y a des questions sur le sujet ? Pas de questions. La délibération s'explique d'elle-même. Merci beaucoup. Qui est pour ? Je vois unanimité. Je vous remercie. »*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la sécurité sociale

VU le Code général des impôts

VU la loi n° 83-643 portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n° 84-53 relative à la fonction publique territoriale

VU l'instruction budgétaire et comptable M14

VU l'article 70 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel : « l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le Conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre » ;

VU l'article 71 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux ;

VU l'article 25 de la loi N° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale : les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville du Raincy de poursuivre l'accompagnement des agents au titre de l'action sociale

CONSIDÉRANT l'avis du Comité Social Territorial réuni le 6 février 2023

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Vie municipale » réunie le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : APPROUVER l'adhésion de la commune du Raincy au Comité National d'Action Sociale à compter du 1^{er} janvier 2023, adhésion à renouveler par tacite reconduction.

ARTICLE 2 : DIRE que les agents actifs dans les effectifs de la Ville du Raincy tels que définis par la règle d'éligibilité du CNAS, seront les bénéficiaires des prestations sociales.

ARTICLE 3 : AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS et tout autre document relatif à ce dossier.

ARTICLE 4 : VERSER au CNAS un montant unique, annuel et forfaitaire par agent actif correspondant au mode de calcul suivant :

(nombre de bénéficiaires actifs déclarés) x (la cotisation par bénéficiaire actif).

ARTICLE 5 : DESIGNER Madame Sonia BEAUFREMEZ, conseillère municipale, en qualité de déléguée élue notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

ARTICLE 6 : DIRE que cette dépense sera inscrite au budget 2023 ainsi qu'aux budgets suivants.

2023-02-006 – ATTRIBUTION DE TITRES-RESTAURANT AUX AGENTS DE LA COMMUNE

Mr le Maire : « Le point suivant est l'attribution de titres-restaurant aux agents de la commune. Nous l'avons également évoqué à la fois en CST. Le CST est cet organe municipal qui réunit les syndicats et la Ville et qui remplace le CHSCT. Nous avons évidemment débattu aussi de ce sujet avec un avis favorable du CST. L'attribution de titres-restaurant aux agents de la commune est une somme considérable, c'est vraiment un effort particulier. Nous avons réfléchi et je dois le dire, plusieurs années. Je crois que Madame RAOULT avait indiqué qu'il serait bon qu'il puisse y avoir une restauration collective. Nous avions fait ce test en continuité de ce qui se faisait auparavant avec notamment la cantine et la restauration scolaire de tiers. On s'est aperçu que l'appétence pour les personnels pour cette solution diminuait d'année en année pour finir quasiment à 0 et donc la décision a été prise de mettre à l'étude par l'administration les tickets-restaurant. La proposition qui est faite est que le ticket-restaurant soit financé à hauteur de 6 € par jour travaillé par la collectivité et 4 € par l'agent pour les tickets-restaurant de 10 €. Il est évident et vous l'avez vu dans le projet de délibération que ceci s'applique pour une très grande majorité des personnels, mais pour ceux qui, encore une fois, travaillent à des moments où il y a une pause méridienne ou des agents comme des gardiens qui pourraient commencer à 14h, 15h ou 16h et finir vers 22h, je pense, en particulier au sport, mais sur d'autres structures et qui ont le dîner. Ces agents-là obtiendront un ticket-restaurant pour cette journée. Évidemment les journées de vacances ne sont pas couvertes par les tickets-restaurant et ainsi de suite, ce qui veut dire que sur une année pleine pour des personnels qui n'ont pas de RTT, ils ont une vingtaine de tickets-restaurant par mois travaillé sur 11 mois. J'essaie d'être le plus précis parce qu'il y a du public et donc que vous puissiez évidemment comprendre le sens même de cette délibération. Les services ont fait un calcul sur 10 mois parce qu'il est important de préciser que nous sommes dans l'obligation et c'est bien naturel de monter un marché pour choisir la structure qui va gérer ces tickets-restaurant. La somme estimée par les services est de 185 000 € pour 10 mois. J'ai une question de Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr RONDEPIERRE : « Déjà Monsieur le Maire évidemment, on va voter pour, car c'est une mesure qui va dans l'intérêt du personnel et c'est une bonne chose. Peut-être juste une remarque en complément de ce qui a été dit, même si la plupart des enseignes le pratiquent aujourd'hui, peut-être continuer à communiquer auprès des commerces raincéens pour qu'ils prennent justement les tickets-restaurant puisque ça reste quand même le cas de certaines enseignes qui ne le font pas aujourd'hui. Ce serait une bonne chose que les agents du Raincy consomment local, c'est bon pour nos commerces. »

Mr le Maire : « C'est un objectif de consommer local et on relayera évidemment votre position au personnel municipal, mais certains employés nous ont demandé à avoir la possibilité de pouvoir les utiliser dans la France entière. On est toujours tiraillé par des injonctions contradictoires selon effectivement l'endroit où l'on se place, mais on va pousser pour qu'il y ait une consommation locale qui nous permettra d'être encore plus vertueux en aidant les personnels et en faisant qu'il y ait cette consommation sur le plan local. »

Mr CUADRADO : « Oui Monsieur le Maire. Moi c'était plus une question pratico-pratique. Est-ce que ces tickets-restaurant sont dématérialisés ou en version papier ? Le tout papier disparaît, y compris pour les tickets-restaurant. Donc maintenant on a des cartes tickets-restaurant qui fonctionnent, comme le disait mon collègue, pour les restaurateurs qui appartiennent au réseau de ces entreprises que je ne citerai pas puisqu'il doit y avoir un marché. Est-ce que ce sera vraiment dématérialisé avec une carte ? »

Mr le Maire : « J'ai demandé au service que dans le marché, on puisse indiquer impérativement que ce soit une carte parce qu'on est quand même à la période de la dématérialisation. D'autres questions ? Je vais passer au vote en vous remerciant par avance, j'espère, de votre unanimité qui ira droit au cœur de tous les personnels municipaux. Qui est pour l'attribution des titres-restaurant aux agents de la commune ? Unanimité, je vous remercie. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du travail

VU le Code de la sécurité sociale

VU le Code général des impôts

VU la loi n° 83-643 portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n° 84-53 relative à la fonction publique territoriale

VU l'instruction budgétaire et comptable M14

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville du Raincy d'instaurer des titres-restaurant en faveur de ses agents

CONSIDÉRANT l'avis du Comité Social Territorial réuni le 6 février 2023

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Vie municipale » réunie le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : APPROUVER la mise en œuvre des titres-restaurant selon les modalités et les conditions d'attributions précisées ci-après :

1. Utilisation

Les titres-restaurant ne peuvent être utilisés que dans les restaurants et auprès des organismes ou entreprises assimilés ainsi qu'àuprès des détaillants en fruits et légumes, afin d'acquitter en tout ou en partie le prix d'un repas, au Raincy et en Île-de-France.

2. Agents bénéficiaires des titres-restaurant

Sont concernés les agents à temps complet, à temps non complet, à temps partiel, titulaire et stagiaires.

Les agents contractuels sur un emploi permanent ou recrutés pour un remplacement sont éligibles aux tickets restaurants à l'issue de deux mois de service.

Les agents vacataires, les agents recrutés en qualité de saisonnier ou le personnel effectuant un stage rémunéré au sein de la collectivité pourront bénéficier des titres-restaurant sous réserve que le contrat excède une durée de deux mois.

En application de la règle de non-cumul, les agents qui, pour nécessité de service, bénéficient de la gratuité du repas sur leur lieu de travail ne peuvent prétendre à l'attribution de titres-restaurant. Il s'agit notamment des agents en charge de la surveillance des élèves.

Certains agents exclus du dispositif des titres-restaurant en raison de la règle de non-cumul peuvent toutefois, en fonction de leur emploi du temps, bénéficier des titres-restaurant. Ces agents bénéficieront de titres non nominatifs.

3. Valeur faciale

La valeur faciale des tickets-restaurant est fixée à 10 € (dix euros).

4. Participation employeur - employé

La participation « employeur » est fixée à 60 % de la valeur faciale du titre-restaurant.

La participation « employé » est fixée à 40 % de la valeur faciale du titre-restaurant.

5. Attribution des titres-restaurant

L'attribution des tickets-restaurant est soumise à l'accord de l'agent. Conformément au Code du travail, il ne peut être attribué qu'un seul titre-restaurant par jour travaillé (art. R. 3262-7).

Par ailleurs, le temps de repas doit être compris dans l'horaire de travail journalier du salarié pour se voir attribuer le titre à savoir au minimum 1 heure sur la plage méridienne fixée dans le protocole sur l'aménagement du temps de travail.

Seuls les jours de présence effective de l'agent à son poste de travail ouvrent droit à l'attribution d'un ticket-restaurant. Le nombre de titres restaurant sera donc diminué des absences suivantes :

- Les congés annuels, ARTT et repos compensateurs ;
- Les congés maladie ou liés à un accident de service, longue maladie, longue durée, grave maladie ;
- Les congés de maternité, de paternité, d'adoption ou d'accueil ;
- Les décharges syndicales ;
- Les autorisations d'absence liées à des évènements familiaux, de la vie courante, examens ou concours telles que déterminées par l'autorité territoriale ;
- Les récupérations d'heures supplémentaires ou complémentaires ;
- etc.

6. Règle de non-cumul

Les tickets-restaurant ne sont pas cumulables avec le versement d'allocations forfaitaires pour les frais professionnels ou la prise en charge de frais de repas. Le nombre de titres-restaurant sera donc diminué du nombre de repas totalement ou partiellement pris en charge par la collectivité ou par un autre organisme. Sont décomptés à ce titre :

- Les journées de formations dès lors qu'une prise en charge des repas est assurée par l'organisme de formation ;
- Les repas pris en charge via une note de frais.

7. Mise en place et fonctionnement

Le bénéfice des titres-restaurant est facultatif. Chaque agent remplissant les conditions est libre d'adhérer ou non au dispositif. Un formulaire d'adhésion sera transmis à l'agent afin de recueillir sa volonté de bénéficier des titres-restaurant.

L'agent perçoit les titres sans limitation de durée tant qu'il n'a pas quitté la collectivité ou fait valoir sa volonté de ne plus bénéficier du dispositif.

La distribution de titres-restaurant se fera pour la première fois à l'issue de la désignation du fournisseur des titres-restaurants.

Le nombre de tickets distribué à l'agent sera celui auquel il peut prétendre compte tenu de ses droits effectifs au titre des présences constatées au mois m-1.

Les titres sont nominatifs, ils sont donc commandés à la société en fonction des présences constatées pour le mois m-1, et remis à l'agent contre signature.

La Direction des Ressources Humaines informera, dès réception des titres, les chefs de service pour que les agents puissent récupérer le carnet de titres-restaurant.

À l'usage, le mode de distribution des titres pourra être revu, en fonction des nécessités pratiques.

8. Résiliation de l'adhésion au dispositif

L'agent qui ne souhaite plus bénéficier des titres restaurant en fera la demande selon un formulaire disponible à la Direction des Ressources Humaines et à retourner aux Ressources Humaines. La demande sera prise en compte à compter du mois suivant la réception de la résiliation.

Un délai de carence de 6 mois sera appliqué entre une demande de résiliation et une nouvelle adhésion présentée par le même agent. En cas de refus du dispositif ou de résiliation, l'agent ne pourra prétendre à aucune compensation financière correspondant à la part patronale acquittée pour les titres-restaurant.

ARTICLE 2 : AUTORISER le Maire à lancer un marché relatif à la fourniture, l'émission et la livraison des tickets-restaurant pour la commune.

ARTICLE 3 : DIRE que l'attribution des titres-restaurants selon les modalités mentionnées ci-dessus entre en vigueur à compter de la date de la désignation du fournisseur des titres-restaurants.

ARTICLE 4 : DIRE que la dépense sera inscrite au budget 2023 et suivants.

2023-02-007 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA MOBILITÉ DURABLE

Mr le Maire : « *Modification de la délibération portant sur la mobilité durable. La loi a changé et nous sommes très heureux de pouvoir passer cette délibération qui va dans le sens, je crois, des aspirations de beaucoup et donc faire que nous puissions aider nos personnels à pouvoir se déplacer de façon encore plus vertueuse. C'est le sens de la délibération qui va être proposée par Montasser CHARNI. »*

Mr CHARNI : « *Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues effectivement, vous avez pu voir le texte du projet de délibération qui vous est soumis. Comme vous avez pu le noter, on a un décret du 9 mai 2020 qui est venu poser le principe du « forfait mobilités durables », le FMD et le décret du 13 décembre 2022 est venu étendre son emprise à d'autres moyens de locomotion, la trottinette, le vélo électrique, etc. Cette délibération s'inscrit dans une conjoncture un petit peu particulière qui est notamment marquée par l'inflation énergétique comme vous le savez, donc la possibilité de permettre aux agents de la Ville de se réorienter vers les moyens de transport qu'on appelle la mobilité douce et qui est moins énergivore. C'est la raison pour laquelle on vous demande de bien vouloir acter cette prise de position qui se ventile en deux points. Le premier point est de prendre acte de l'extension à d'autres moyens de locomotion, toujours sur la mobilité douce et de l'intégrer dans notre corpus municipal. Et le deuxième point est de fixer les montants catégorisés. Comme vous le savez, on propose une aide de l'employeur à hauteur de 100 € annuelle pour une utilisation comprise entre 30 et 59 jours sur l'année, 200 € pour une utilisation comprise entre 60 et 99 jours et au-delà du 100^{ème} jour, la participation de l'employeur serait de 300 €. Voilà les éléments d'explication par rapport à ce projet. »*

Mr le Maire : « *Merci beaucoup Montasser CHARNI. Est-ce qu'il y a des demandes d'explications complémentaires ?* »

Mr RONDEPIERRE : « *Une fois encore on votera pour cette délibération qui va encore une fois dans le bon sens pour les agents. Merci au pouvoir législatif de rendre ce dispositif possible. Juste peut-être une question, à savoir quelle communication va être faite auprès des agents pour être sûr que cela touche un maximum de monde. Ce n'est pas anodin si je dis ça puisque vous l'avez peut-être suivi, ce matin le Ministre des Finances, Bruno LE MAIRE a annoncé qu'il reportait d'un mois la prime carburant pour des millions de Français parce que justement, il y a eu très peu de personnes qui se sont inscrites par méconnaissance de ce dispositif donc cela m'amène à vous suggérer de faire la communication la plus large possible pour être sûr de toucher un maximum d'agents.*

Mr le Maire : « *Je vais laisser Montasser CHARNI répondre. »*

Mr CHARNI : « *Merci, Monsieur le Maire. Alors effectivement, les deux principaux moyens de communication qui vont être mis en œuvre sont la communication générale, donc par le biais de notes de service qui vont être affichées sur les locaux de travail et effectivement il y aura une notification individuelle pour permettre de toucher le plus d'agents et notamment ceux qui ne sont pas forcément dans les locaux de la mairie. Il y aura donc une notice qui sera annexée à leur bulletin de paie du mois de février. »*

Mr le Maire : « *Merci beaucoup de cette question et des explications. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le sujet ? S'il n'y en a pas, je vais vous proposer de voter la modification de la délibération portant sur la mobilité durable. Qui est pour ? Je ne vois pas d'abstention. Je ne vois pas de vote contre. Je vous remercie pour nos personnels. »*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-643 portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n° 84-53 relative à la fonction publique territoriale

VU le décret n° 2022-1562 du 13 décembre 2022

VU L'arrêté du 13 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables »

VU l'instruction budgétaire et comptable M14

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville du Raincy de maintenir l'accompagnement des agents dans le cadre de la mobilité durable

CONSIDÉRANT l'avis du Comité Social Territorial réuni le 6 février 2023

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Vie municipale » réunie le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : APPROUVER la modification de la délibération n° 2020-11-071 du 16 novembre 2020 portant sur la mise en place du forfait « Mobilités durables » au bénéfice des agents de la Ville pour les déplacements domicile-travail effectués à vélo.

ARTICLE 2 : INTÉGRER les nouvelles dispositions régissant l'attribution du « forfait mobilité durable » à de nouveaux modes de transport à « mobilité douce » et notamment aux déplacements réalisés par les agents :

- à l'aide d'un engin de déplacement personnel, que celui-ci soit motorisé ou non : trottinettes, monoroues, gyropodes, skateboard, hoverboard, etc. ;
- à l'aide d'un cyclomoteur, d'une motocyclette, d'un cycle ou cycle à pédalage assisté, ou d'un engin de déplacement motorisé ou non, loué ou mis à disposition en libre-service. Lorsque ces engins sont motorisés, le moteur ou l'assistance doivent être non thermiques ;
- en recourant à un service d'autopartage, à condition que les véhicules mis à disposition soient des véhicules à faibles émissions.

ARTICLE 3 : DIRE que le nombre minimal de jours d'utilisation d'un moyen de transport éligible au versement du « forfait mobilités durables » est fixé à 30 jours (au lieu de 100 précédemment). Le montant annuel du « forfait mobilités durables » est fixé à :

- 100 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est comprise entre 30 et 59 jours ;
- 200 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est comprise entre 60 et 99 jours ;
- 300 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est d'au moins 100 jours.

ARTICLE 4 : DIRE que ces dispositions s'appliquent aux déplacements entre la résidence habituelle et le lieu d'affectation de l'agent. Le « forfait mobilités durables » est versé l'année suivante celle du dépôt de la déclaration auprès de la Ville.

ARTICLE 5 : AUTORISER le cumul intégral du « forfait mobilités durables » avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun selon les dispositions réglementaires.

ARTICLE 6 : DIRE que la dépense sera inscrite au budget 2023 et suivants.

2023-02-008 – APPROBATION DU DISPOSITIF DE PARTICIPATION À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ET À LA PRÉVOYANCE

Mr le Maire : « La délibération suivante est l'approbation du dispositif de prise en charge partielle des cotisations des agents à une complémentaire santé et à la prévoyance. Vous le savez, nous avions posé le principe de la participation à la mutuelle. Aujourd'hui, nous élargissons mutuelle et prévoyance sur des montants qui sont beaucoup plus élevés puisque nous proposons que le Conseil Municipal approuve la participation de la Ville à hauteur de 30 € par agent et par mois pour la complémentaire santé et 15 € par agent et par mois pour la prévoyance. Donc les services ont estimé à un peu plus de 68 000 € sur 10 mois cette opération. Ces chiffres doivent être pris avec toutes les précautions voulues puisque nous avons remarqué qu'une partie des personnels n'avait pas de mutuelle et n'avait pas de prévoyance. C'est le cas, je crois, d'une partie de la population française.

D'autres ont des mutuelles, ont des prévoyances qui sont prises par leur conjoint et l'emploi de leur conjoint. On peut trouver toutes les situations. Donc j'espère que tout ceci va permettre de pousser certains membres de nos personnels à prendre une complémentaire santé et une prévoyance parce que je pense que dans certaines situations, effectivement, cela est extrêmement coûteux et évidemment, cette décision est frappée au coin du bon sens et de la bienveillance en attendant les obligations. On est en avant de phase du législateur qui prévoit pour les collectivités territoriales la mise en place de ce principe et de ce système en 2026. Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Pas de questions. Je propose de passer au vote. Qui est pour ? Je vous remercie. Unanimité. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-643 portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n° 84-53 relative à la fonction publique territoriale

VU l'instruction budgétaire et comptable M14

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville du Raincy de maintenir l'accompagnement des agents dans le cadre de la complémentaire santé et de la prévoyance

CONSIDÉRANT l'avis du Comité Social Territorial réuni le 6 février 2023

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Vie municipale » réunie le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : APPROUVER la mise en place du dispositif de prise en charge partielle des cotisations des agents à une mutuelle de santé et à la prévoyance à compter du 1^{er} mars 2023.

ARTICLE 2 : APPROUVER la participation de la Ville du Raincy comme suit :

- 30 € mensuels par agents pour la complémentaire santé ;
- 15 € mensuels par agents pour la prévoyance.

ARTICLE 3 : DIRE que le versement s'effectuera suite à une demande formulée par l'agent sous présentation d'un justificatif portant contractualisation d'une mutuelle ou d'une prévoyance (contrat en cours, attestation, carte de mutuelle).

ARTICLE 4 : DIRE que la dépense sera inscrite au budget 2023 et suivants.

2023-02-009 – QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Mr le Maire : « Je vais laisser la parole à Sonia BEAUFREMEZ pour reprendre un élément qui est la qualité de vie au travail. On est beaucoup dans ce sujet en ce moment et on espère évidemment pour une longue durée, pour la prise en charge de consultations d'ostéopathie et de chiropractie ou de séances de sophrologie. Évidemment ça a un lien avec le commerce, l'activité des libéraux. Nous avions pris une telle décision pour 2022, mais nous ne l'avions pas prise pour 2023 donc il est important que le Conseil Municipal en parallélisme de forme par rapport à 2022, puisse se prononcer. Je vais laisser Sonia BEAUFREMEZ vous l'a narrée. »

Mme BEAUFREMEZ : « Le Comité Social Territorial, réuni en séance du 6 février 2023, a proposé de reconduire ce dispositif de prise en charge de consultations soit d'ostéopathie, de chiropraxie ou de sophrologie. Nous avions voté l'an dernier cette délibération en Conseil Municipal. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'aujourd'hui de renouveler cette opération pour 2023 et pour les années à venir. Ce dispositif concerne des agents communaux pour une séance pour une spécialité, soit ostéopathie, chiropractie ou sophrologie. Le rendez-vous est pris par les agents qui en avisent les RH pour permettre au prestataire de se faire rembourser. »

Mr le Maire : « Merci, Sonia. L'appel de Sonia BEAUFREMEZ est de réitérer pour cette année et donc toujours soutenir nos personnels municipaux. Qui est favorable à cette délibération ? Pardon, allez-y, Madame RAOULT. »

Mme RAOULT : « J'ai une question. Je souhaiterais savoir combien d'employés en ont bénéficié cette année. »

Mr le Maire : « 2021. C'est une trentaine seulement. Ce n'est pas beaucoup. Donc on pousse pour qu'évidemment ils puissent l'utiliser plus. Mais je crois l'avoir dit dans une séance précédente, je ne sais plus dans quelles circonstances d'ailleurs. On sent qu'il y a des gens dans leur vie qui ne souhaitent pas aller vers un chiropracteur ou un ostéopathe aussi. Le sophrologue, les choses passent un peu mieux. Je pense qu'il faut faire œuvre utile en informant encore beaucoup plus nos personnels. Ce sont des praticiens rincéens évidemment qui recevront nos personnels. La boucle vertueuse est aussi à travers cette proposition. »

Mme RAOULT : « J'ai une deuxième question que j'avais déjà posée. Je n'ai pas eu de réponse. Est-ce que c'est pendant leur temps de travail ou hors du temps de travail ? »

Mr le Maire : « C'est hors du temps de travail. Il faut garder une organisation et les chefs de service effectivement ne peuvent pas lâcher leur personnel comme cela. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, la proposition de Sonia BEAUFREMEZ est de pouvoir poursuivre pour la prise en charge de consultations d'ostéopathie, de chiropractie ou de sophrologie. Qui est pour ? Je vois l'unanimité. Je vous remercie. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération n° 2020-07-007 en date du 5 juillet 2020 relative à l'élection du Maire,

CONSIDÉRANT l'avis du Comité Social Territorial, en date du 6 février 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : APPROUVER la prise en charge, par la Ville, d'une séance d'ostéopathie ou de chiropraxie ou d'une séance de sophrologie pour chacun des agents communaux et une fois par an et pour une spécialité.

ARTICLE 2 : DIRE que les dépenses inhérentes à cette décision sont inscrites au Budget communal de l'exercice 2023 et suivants.

2023-02-010 – ATTRIBUTION D'UNE RÉCOMPENSE AUX ÉLÈVES RAINCÉENS AYANT OBTENU LE BACCALAURÉAT AVEC MENTION

Mr le Maire : « Nous allons passer à la réussite éducative à travers les bacheliers. Elle a eu cette habitude toute sa vie professionnelle et elle poursuit maintenant, Marie-Thérèse CORDONNIER pour cette délibération. »

Mme CORDONNIER : « Bonsoir à tout le monde. Depuis plusieurs années, la Ville du Raincy récompense les bacheliers qui ont obtenu une mention au bac. C'est vrai qu'il y en a de plus en plus qu'ils soient scolarisés au Raincy ou qu'ils habitent Le Raincy et soient scolarisés ailleurs. Il y a eu une cérémonie au mois d'octobre dernier. La cérémonie se passe et Monsieur le Maire remet un chèque à chaque bachelier, un chèque de 100 € pour les mentions « très bien », un chèque de 50 € pour les mentions « bien » et un chèque de 25 € pour les mentions « assez bien ». Donc on voudrait que cette cérémonie soit pérenne et on veut donc faire voter au Conseil Municipal le principe de cette attribution à partir de l'année 2023 et pour les années à venir. »

Mr le Maire : « Merci, Marie-Thérèse. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur PEREIRA et Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr PEREIRA : « Bien évidemment, on va voter pour parce que c'est une bonne chose de soutenir les bons élèves. J'ai deux remarques, peut-être une proposition d'amélioration pour la prochaine délibération qui pourrait être aussi un soutien pour les élèves qui peuvent être décrocheurs. On récompense souvent les élèves qui réussissent, mais il faudrait penser de temps en temps aussi à ces élèves qui peut-être par des parcours de vie peuvent décrocher scolairement et trouver des moyens pour que justement ils puissent atteindre ces primes. La deuxième qui est plutôt une demande qui j'espère sera suivie par mes collègues de l'opposition, je suis preneur d'une invitation pour être présent et féliciter les bacheliers pour cette année. »

Mr le Maire : « On enregistre votre proposition. »

Mr RONDEPIERRE : « Juste merci. On va voter pour puisque le mérite est une valeur qui est chère à nos yeux et évidemment il faut l'encourager. Une question et j'espère une réponse pour prolonger le propos de mon collègue David PEREIRA. Je trouve ça quand même curieux que ce soir, vous parliez des médailles du travail, les rencontres avec les vœux aux représentants des autorités religieuses ou encore la cérémonie des bacheliers. Je trouve ça quand même toujours curieux que les élus qui n'appartiennent pas à la majorité municipale ne soient pas invités. Il doit y avoir, j'imagine, une explication très simple et tout à fait claire, mais j'aimerais bien l'avoir s'il vous plaît Monsieur le Maire parce que pardonnez-moi mis on finit par s'interroger quand même. »

Mr le Maire : « Très bien, écoutez, on va vous laisser avec votre interrogation parce le débat n'est pas là-dessus. Je trouve qu'il est feutré. Tout va bien et ça ira jusqu'au bout ? Je souhaite que ça aille jusqu'au bout. Monsieur CUADRADO pour des explications de vote ? »

Mr CUADRADO : « Une question technique Monsieur le Maire sur l'attribution. Mon collègue l'a rappelé, on votera pour. Après la courtoisie républicaine veut que l'on soit invité à toutes les cérémonies, pas que celle des bacheliers à laquelle nous ne sommes pas conviés. Ma question est toutefois technique puisque vous mettez qu'il y a un virement qui est effectué directement et nominatif sur les comptes des bénéficiaires, ça veut dire qu'il y a une régie municipale qui gère cela ou c'est le payeur public qui fait le virement ? »

Mr le Maire : « C'est la Ville qui fait le virement et en fait, on remet la récompense avec un document fictif. Il faut cette action de venir parce que ceux qui ne viennent pas n'ont pas la récompense. C'est très important, sauf s'il y a une excuse. Il peut y avoir des examens. Marie-Thérèse CORDONNIER avait beaucoup insisté là-dessus et elle a raison sur le fait qu'évidemment les parents peuvent venir. Il nous est arrivé quelquefois que des camarades masculins ou féminins d'ailleurs viennent. On remet cet élément-là et ensuite techniquement ils confirment en envoyant leur RIB. On la liste et dès lors que le RIB arrive, c'est versé sur le compte du jeune. »

Mr CUADRADO : « Du coup, vous envoyez les justificatifs après, le listing au payeur public pour être sûr que tout est bien. Je vous dis ça parce que je sais comment ça se passe. C'est très contrôlé le payeur public. »

Mr le Maire : « La liste des bacheliers est envoyée. Vous savez comment ça se passe. Il y a un mandatement qui est fait et le Trésor Public vérifie que ce sont bien des bacheliers avec mention et du Raincy évidemment. C'est important de le dire, nous ne l'avions pas précisé. S'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au vote. Qui est pour ? Unanimité, c'est parfait. J'espère que la suite va nous permettre d'aller de l'avant. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Vie municipale » réunie le 6 février 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : APPROUVER le versement d'une récompense aux bacheliers raincéens ayant obtenu une mention dans les conditions suivantes :

- 100 € à chaque Raincéen ayant obtenu la mention « très bien »,
- 50 € à chaque Raincéen ayant obtenu la mention « bien »,
- 25 € à chaque Raincéen ayant obtenu la mention « assez bien »

ARTICLE 2 : DIRE que les montants des récompenses seront valables pour les exercices suivants

ARTICLE 3 : DIRE que les dépenses afférentes à cette délibération seront prélevées sur les crédits inscrits aux Budgets pour l'année concernée et les années suivantes.

Mr le Maire : « Nous avons trois vœux à vous proposer. Un vœu est arrivé de Monsieur RONDEPIERRE qui l'a dénommé « approbation d'une charte locale d'engagement en faveur de la protection et du bien-être des animaux. Nous avons un vœu de Me RAOULT qui est un vœu qui consiste à proposer une aide de la Ville de Raincy pour l'aide d'urgence aux victimes du séisme en Turquie et en Syrie. Comme je l'avais indiqué à Madame RAOULT, j'avais reçu un mail de Bernard CACACE me proposant effectivement les mêmes choses. Ils ne s'étaient pas concertés tous les deux, même s'ils sont ou ont été adjoints au Maire. Montasser CHARNI avait proposé également les choses. Donc je proposerai que le vœu de Madame RAOULT soit voté parce qu'évidemment, je vous laisserai le proposer. Et le vœu que nous souhaitions faire passer et que nous avions indiqué au début dans l'ordre du jour. Il ne nous avait pas été transmis pour une bonne et simple raison qu'il y a eu encore des débats ce matin sur le sujet dans le cadre de Grand Paris Grand Est. Marie-Thérèse CORDONNIER s'était émue à juste titre du sujet de l'avenir du Fort de Vaujours, qui est situé, vous le voyez, sur la route stratégique, qui est extrêmement empruntée par tous ceux qui font du vélo et qui font un circuit assez large, mais aussi tous ceux qui se promènent. Le Fort de Vaujours est un élément de notre patrimoine à la fois militaire, mais aussi historique. Ça a été pendant quelques années le développement d'activités du CEA. Mais je vais laisser la parole à Marie-Thérèse CORDONNIER en attendant que tout le monde puisse avoir ce vœu qui concerne ce site du Fort de Vaujours. Nous n'en sommes pas très loin, à quelques encablures même si notre Ville ne touche pas la Ville de Vaujours, elle touche Clichy-sous-Bois qui touche elle-même le site de la forêt de Bondy et des forêts attenantes et qui sont aujourd'hui classées comme réserves nationales et européennes de gypse. Mais l'histoire ne s'arrête pas là puisque nous avons à protéger aussi les populations et donc je crois que c'est le sens du vœu que souhaitait proposer Marie-Thérèse CORDONNIER. Tu vois Marie-Thérèse, j'essaie de ne pas dévoiler le sens même du contenu du vœu le temps que chacune et chacun puisse avoir avec la célérité voulue la distribution des documents de chacun de ces vœux. On va avoir terminé bientôt. On va pouvoir commencer. Tout le monde a le vœu proposé par Marie-Thérèse CORDONNIER. Donc la difficulté pour nous était de vous donner un vœu qui ne vienne pas percuter le développement économique, l'environnement, tous les sujets évidemment que vous connaissez bien. Je laisse la parole à Marie-Thérèse CORDONNIER. »

Mme CORDONNIER : « Merci, Monsieur le Maire. Alors avant de passer directement au vœu, je vais vous faire un historique très court de ce Fort de Vaujours. Ce Fort a été construit sur la commune de Vaujours et une partie du terrain sur le 77. Vaujours est sur la Saine Saint Denis et l'autre partie est sur le 77. Entre 40 et 44, il fut occupé par les Allemands. Ensuite, en 47 jusqu'à 55, c'était une poudrerie, on travaillait sur les poudres. En 1955, il y a eu l'installation du CEA, le Centre d'Énergie Atomique qui devient le CEV, centre d'Études de Vaujours et qui dépend directement de la Direction des Applications Militaires du CEA. De 1955 à 1997, ce centre a fonctionné. Ce centre faisait des essais de tectonique en casemates. On peut dire que c'est comme des puits. Donc il y a eu des essais qui se sont faits avec différents explosifs, qui se sont faits soit à l'air, soit dans ces casemates. Parmi ces essais et ces explosifs, il y a eu des essais avec de l'uranium. De l'uranium naturel ou de l'uranium appauvri en uranium radioactif. Dans l'uranium naturel, il y a une toute petite fraction d'uranium radioactif. Donc on a utilisé de l'uranium naturel et de l'uranium légèrement radioactif pour faire ces explosions. Pour la première bombe française qui a explosé à l'air, le détonateur a été fait dans ce Fort. Quand Monsieur MITERRAND était Président, avec Jacques CHIRAC en Premier ministre, au moment de la cohabitation, on a arrêté les essais nucléaires, qu'ils soient à l'air ou qu'ils soient dans le sous-sol et le Fort a fermé. Depuis, il est resté comme cela. Et il y a une dizaine d'années, ce terrain a été racheté par la Société PLACOPLATRE qui est un peu plus loin sur la Nationale 3. Le gisement de gypse qu'a PLACOPLATRE n'est plus. Par contre, il y a du gypse sous le Fort de Vaujours. Donc PLACOPLATRE a acheté ce terrain, a essayé de nettoyer. Le CEA avait dit qu'il n'y avait pas d'uranium. Je connais personnellement le dernier responsable de la sécurité qui habite Le Raincy et il m'a dit qu'il n'y a jamais eu de radioactivité, d'uranium. Alors PLACOPLATRE a fait nettoyer par des entreprises extérieures et par des organismes assermentés, indépendants de l'État et ils ont trouvé plusieurs fois des traces d'uranium. Quand j'ai vu ça au Conseil du Territoire, à l'ordre du jour, je me suis un peu penchée là-dessus. Je sais que le Maire de Coubron qui a dit que cela faisait 30 ans qu'il s'y penchait. J'ai dit que ça faisait 10 heures, 30 heures. En fait, pourquoi ça m'a touchée ? Il n'y a peut-être pas de danger important. J'ai appris cette année et je suis touchée personnellement parce que mon ex-mari a fait la dernière campagne de tirs à Mururoa. Il est mort il y a 12-13 ans. Actuellement, on se rend compte que tous les civils, tous les militaires qui ont fait les derniers tirs à l'air, 80 % ont un cancer et quelques-uns sont morts. Le dernier tir à l'air a été fait en 74 ou 75. C'est pour cela que ça m'a touchée un peu. Donc je vais vous lire le vœu. PLACOPLATRE a déposé donc une demande à autoriser pour une durée de 30 ans l'exploitation d'une carrière de

gypse qui est sous le Fort. Sachant que dans 30 ans, il y aura un parc à la place. Ce qui est une bonne idée. C'est vrai que si vous passez sur le fort, c'est en ruines, on peut y rentrer.

C'est marqué interdit, mais n'importe qui peut rentrer. Depuis trois jours, c'est fermé. Quand j'y suis passée il y a une quinzaine de jours, n'importe qui pouvait rentrer dans ce truc. Suite à la demande de la société PLACOPLATRE, une enquête publique a été menée dans les villes qui sont autour du Fort : il y a eu Livry-Gargan, Coubron, Vaujours, Villeparisis, Montfermeil et Courtry. À l'issue de cette enquête, il y a eu encore une réunion début janvier. La question qui était posée au Grand Paris était acceptez-vous que les eaux viennent dans le circuit des eaux publiques ? »

Mr le Maire : « *Grand Paris Grand Est a la charge de l'assainissement. »*

Mme CORDONNIER : « *Du coup, ça s'est terminé en disant, non. Il y avait 59 présents, 55 ont dit on est contre, sauf si on nous donne tous les engagements qu'il n'y a pas de risque. Un a dit qu'il était pour parce que c'est la Ville sur laquelle est le Fort. Les trois autres se sont abstenus. Quand ça marchait, les voisins entendaient les tirs. Le temps a passé. »*

Mr le Maire : « *On ne va peut-être pas inquiéter tout le monde. En fait, le Fort de Vaujours, le CEA, son activité était la percussion qui permettait de déclencher la bombe nucléaire. Donc il n'y avait pas d'essais de déclenchement de bombe nucléaire. Mais il y avait la partie percussion. »*

Mme CORDONNIER : « *Il y a eu quand même de l'uranium dans les essais qui n'était pas au départ radioactif. Mais quand vous faites sauter de l'uranium avec autre chose, on ne sait pas ce qu'il devient après. L'uranium se décompose. Donc comme le sujet préoccupe les populations avoisinantes du site, la Ville du Raincy étant limitrophe à la commune de Vaujours, dit ne pas s'opposer au projet de développement économique et environnemental du site, mais demande que toutes les garanties soient prises par les différents acteurs au projet pour garantir la santé des habitants. Il y a eu des rapports de médecins disant qu'il n'y a pas de cancer en plus. Ils vont peut-être arriver. Il faut qu'on nous assure que tout ce qui était radioactif soit éliminé. C'est l'objet du vœu. Si vous avez des questions ? »*

Mr le Maire : « *Monsieur CUADRADO, Monsieur PEREIRA et Madame RAOULT. »*

Mr CUADRADO : « *Oui, plusieurs questions. Déjà, ça pose le sujet évidemment, comme partout en France, de la reconversion de sites industriels. Malheureusement on sait que l'État ne s'en préoccupe que trop tard, une fois que les entreprises partent. C'est un véritable sujet. Je suis totalement d'accord pour demander un maximum de garanties, mais les avoir très rapidement, quitte à avoir une réunion publique. Je trouve ça dommage d'ailleurs que le Préfet, l'État n'aient pas souhaité associer d'autres communes que celles qui étaient concernées de manière limitrophe parce que là, vous évoquez la problématique de l'eau. On sait que c'est le nouvel or en France. La problématique du ruissellement, de l'utilisation des eaux qui va rentrer dans les nappes phréatiques. Surtout s'il y a de l'uranium ou autre, c'est un véritable problème. Il faut impérativement s'en préoccuper. Je n'ai pas d'objection en soi sur votre vœu. Ne pas s'opposer au projet, vous avez raison, surtout que ça peut créer des emplois évidemment. Par contre, c'est vraiment la question des garanties. Je pense que l'enquête publique a été éclairée à l'aune d'un certain nombre d'éléments, des puisomètres ont dû être installés en amont, est-ce qu'on a bien vérifié tout ça, la densité a bien été vérifiée, des différents produits qu'il pouvait y avoir, des nappes phréatiques qu'il pouvait y avoir, etc. C'est vraiment ça que j'aimerais avoir après avoir voté le vœu. Ce n'est pas le sujet, ça ne va pas m'empêcher de voter un vœu. Mais ça vrai que ça peut solliciter des inquiétudes. Je pense à un autre projet qui se trouve en Seine et Marne et qui est bien connu, qui s'appelle Terres et eaux en l'occurrence. Un industriel a quitté le site. Pour reprendre et sécuriser le site, là vous l'évoquez, ça a été fait il y a seulement trois jours, mais garantir surtout qu'il n'y ait pas de fuite au niveau des nappes, etc. C'est très problématique. Donc si on peut avoir les éléments de l'enquête après le vœu, ce serait intéressant. »*

Mr le Maire : « *On enverra le vœu au Préfet, avec qui j'étais encore vendredi soir. On a abord ce sujet-là et il s'est engagé à nous donner sur un périmètre plus large. Merci de vos demandes. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pardon il y avait Monsieur PEREIRA et Madame RAOULT ensuite. »*

Mme RAOULT : « Merci, Monsieur le Maire. Marie-Thérèse, je trouve votre vœu louable, plein de bonnes intentions. Nous sommes tous concernés par l'environnement. Mais pour moi, c'est un vœu pieux. L'ingérence du Raincy doit se faire sur un avis éclairé. Or, ce soir, je ne me sens pas éclairée. La présence d'uranium est, comme vous le dites, ce sont des propos rapportés. C'est un oui-dire. Vous avez dit que vous vous êtes renseignée. Je me suis donc penchée sur le sujet. La vérité en fait, c'est que c'est effectivement pollué, mais que l'État ne veut pas payer. Que faire ? La vérité c'est que l'usine PLACOPLATRE, je vous assure je n'ai pas d'actions, qui est Saint-Gobain est le seul en capacité de dépolluer à ciel ouvert. »

Mme CORDONNIER : « Ils l'ont fait déjà. »

Mme RAOULT : « Je ne suis pas enclue à diaboliser les entreprises françaises qui fournissent du travail et qui font notre fierté. Par contre, effectivement, tout comme vous, je souhaite qu'elle engage à donner toutes les garanties, mais effectivement, je ne suis pas pour m'ingérer à Vaujours, je suis pour nous réunir avec le Maire de Vaujours, l'ensemble des élus pour trouver les solutions et laisser les entreprises françaises faire leur travail. Merci. »

Mr le Maire : « Merci, Madame RAOULT. Oui, Monsieur PEREIRA, pardon. »

Mr PEREIRA : « Je vais essayer de ne pas répéter tout ce que mes collègues parce qu'effectivement, par définition, on est pour la protection de l'environnement et il va sans dire qu'on va aller dans le même sens. J'ai plus des questions plutôt d'efficacité parce que ce vœu est sympa. Je pense qu'il a le mérite de nous éclairer un petit peu. La question que je me pose, c'est, est-ce que le Maire de la Ville de Vaujours a été informé, qu'est-ce qu'il en pense, quelle est son action ? J'essaie de comprendre parce que le Grand Paris Grand Est a été sollicité visiblement. »

Mr le Maire : « C'est normal puisque Grand Paris Grand Est a la responsabilité de l'assainissement. La question est le ruissellement des eaux sur l'ensemble du territoire. Lorsque vous avez un site industriel, il y a des ruissellements d'eaux. Quand ce site industriel doit muter, il faut évidemment que celui qui est en charge de l'assainissement puisse prendre sa décision. »

Mr PEREIRA : « J'entends bien, mais mon point est de fait il y a des autorités locales qui sont directement impactées. Je pense notamment au Maire de Vaujours et je ne vois pas de passage sur l'intervention du Maire de Vaujours. Potentiellement, est-ce que le ministre a déjà été sollicité ? Ce sont des questions assez simples pour nous éclairer un peu plus. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur. Le cœur de ce sujet est double : c'est le sens de ce que Marie-Thérèse CORDONNIER nous propose, de dépolluer les sols et de faire qu'on soit certain qu'il y ait une dépollution qui ne génère pas a priori dans le substrat le plus en hauteur, au niveau du sol ou du premier sous-sol de pollution et qu'il n'y ait pas non plus dans les zones où il y a des réserves de pollutions. Le deuxième sujet qui est extrêmement important, je rappelle que c'est une réserve nationale et européenne de gypse, ce qui veut dire que c'est stratégique pour le pays et pour l'Europe. La question de BB PLACOPLATRE est est-ce qu'on fait de l'excavation ou est-ce qu'on fait à ciel ouvert ? Si on fait de l'excavation, on arrive à prendre 30 % de la matière et si on fait à ciel ouvert, on arrive à prendre plus de 70 % de la matière. Donc la donnée économique est différente. Si vous êtes Maire de Vaujours et que vous avez un tiers de votre population qui travaille dans l'usine, vous faites quoi ? Je ne suis pas en train de défendre ou de critiquer le Maire de Vaujours. Sa position est plutôt d'aider à faire que l'activité économique soit le plus longue possible. Le Maire de Coubron a une position différente puisqu'il préconise qu'il n'y ait que de l'excavation et donc qu'il ne puisse pas y avoir de perturbations du sol et de la canopée parce que le véritable sujet est aussi là. Donc en fait les positions sont un peu différentes localement. Ensuite, le Maire de Montfermeil qui est en même temps Président de l'EPT, lui a tendance à être plutôt favorable à l'exploitation économique. Chacun a son positionnement. Nous, on n'a pas voulu se positionner. Marie-Thérèse nous a proposé cela parce qu'on ne se positionne pas sur le volet économique en laissant faire les sachants, mais comme l'a dit Monsieur CUADRADO, il faut absolument pousser l'État à ce que quelque soit la solution économique d'extraction du gypse, nous puissions avoir l'assurance que l'ensemble des terres voire des eaux polluées soient traitées. C'est ça le sujet pour protéger les populations. Mais ce n'est pas simple. Je le souviens d'un combat qui est d'un autre âge où en 1985, nous nous battons ici au Raincy pour sauver le bois de Bernouil. Je ne sais pas si vous connaissez ce bois, mais aujourd'hui, il y a des grenouilles, des hérons. C'est extraordinaire. »

Et on a aidé à sauver le bois de Bernouil. Louis Leprince-Ringuet, je vous conseille de relire ce qu'il a dit, ce monsieur incroyable à 90 ans qui faisait des bonds. C'est un intellectuel, scientifique incroyable. Il était venu, à l'époque, j'étais élu en charge de l'environnement, et on avait fait une grand-messe dans le centre culturel Thierry Le Luron. On avait fait signer tout le monde pour sauver le bois de Bernouil. Ça veut dire qu'il y avait une vraie appétence de la part des Raincénens déjà en 1985 pour pouvoir sauver ces zones. J'ai lu le document très profondément, j'ai pris le week-end d'avant beaucoup de temps, notamment le document technique. Il fait qu'il y a une demande d'aller sous la forêt de Bondy. Donc là aussi, en tant qu'élu, on peut se poser la question : est-ce que nous accepterions qu'il puisse y avoir une exploitation sous la forêt de Bondy sans que la forêt de Bondy soit touchée ? Il y a plein de questions comme ça que l'on découvre au fur et à mesure. Je ne vais pas vous dire, on ne nous dit pas tout parce que quelqu'un de plus célèbre que moi l'a dit et a fait rire tout le monde, mais c'est vrai que l'on découvre quand même des sujets. Je crois que la qualité du travail qui a été fait par Marie-Thérèse en intervenant en séance du Conseil de Territoire de Grand Paris Grand Est et le souhait de ce vœu est de passer non pas à travers les gouttes, mais c'est de demander à l'État l'action principale de faire dépolluer et que l'on puisse avoir ensuite une activité économique qui sera celle qui sera choisie par les acteurs décideurs. Merci beaucoup, en tous cas, de toutes vos questions. Est-ce que vous êtes d'accord pour que l'on puisse passer au vote de ce vœu ? Je vous propose de voter le vœu proposé pour la majorité municipale par Marie-Thérèse CORDONNIER sur l'avenir du Fort de Vaujours. Qui est pour ? Je vois unanimité. Il n'y a pas de contre, pas d'abstention. Je vous remercie. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement intérieur du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT la délibération CT2022/12/13 – 14 du Conseil de territoire – EPT Grand Paris Grand Est – en séance du 13 décembre 2022, portant sur la contribution à l'enquête publique réalisée dans le cadre du projet de la société PLACOPLATRE pour l'exploitation d'une carrière de gypse à ciel ouvert destiné à la fabrication de produits à base de plâtre.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

ARTICLE UNIQUE : ÉMETTRE LE VŒU que la Ville du Raincy, étant limitrophe à la commune de Vaujours, dit ne pas s'opposer au projet de développement économique et environnemental du site, mais demande que toutes les garanties soient prises par les différents acteurs au projet pour garantir la santé des habitants.

2023.02-012 – VŒU PORTANT SUR L'AFFECTATION DE 1 000 € AU FONDS D'ACTIONS EXTÉRIEURES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (FACECO), DESTINÉS À L'AIDE AUX VICTIMES DU SÉISME EN TURQUIE ET EN SYRIE

Mr le Maire : « Le vœu proposé par Madame Corinne RAOULT et qui va dans le sens de ce que Monsieur CACACE avait proposé et de ce que Monsieur CHARNY avait proposé. Je vous propose, Madame RAOULT, de faire comme vous voulez, vous l'expliquez, vous le lisez. Il me semble que tout le monde a bien le vœu, non pas en tête, mais sous les yeux, mais il est important que tout le monde sache quel est le fonds de votre pensée et de l'action que vous proposez. »

Mme RAOULT : « Merci beaucoup. Le tremblement de terre d'une magnitude de 7,8 qui a touché le sud-est de la Turquie et le nord de la Syrie lundi dernier a fait à ce jour plus de 28 000 morts et des dizaines de milliers de blessés et de sans-abri. L'OMS estime que le chiffre des victimes va doubler et que 26 000 000 de personnes pourraient être potentiellement touchées dans ces deux pays. D'ores et déjà, la solidarité internationale s'est mise en œuvre et la France se tient prête à apporter une aide d'urgence aux populations sur place, a déclaré le Président de la République ? Le Raincy a toujours été solidaire, quel que soit le Maire en exercice. Nous avons notamment aidé le Liban et plus récemment la Vallée de la Roya. Je vous propose donc d'affecter 1 000 € au Fonds d'Actions Extérieures des Collectivités territoriales (FACECO) qui permet de garantir la traçabilité des fonds versés aux victimes de crises humanitaires à l'étranger. Merci. »

Mr le Maire : « Merci, Madame. Est-ce qu'il y a des commentaires, des prises de position ? »

Mr CUADRADO : « Évidemment, on sera, je pense pouvoir parler pour le groupe Tous pour Le Raincy, on sera forcément pour cette proposition de Corinne et puis de la majorité d'ailleurs. Simplement une petite proposition. Monsieur le Maire, vous aviez organisé, et ça s'était extrêmement bien passé, une collecte pour l'Ukraine donc est-ce qu'on peut imaginer peut-être dans les jours prochains, des collectivités ont commencé d'ores et déjà à le faire, pour la Turquie ? C'est juste une proposition. »

Mr le Maire : « On peut le faire. On n'a pas le même entraînement dans la population. C'est un vrai sujet. Il faut qu'on puisse l'organiser et on mettra un tout petit peu plus de temps à l'organiser. Mais le service social nous avait proposé de le faire et on a vu que c'était un petit peu plus compliqué. Mais on peut peut-être organiser cela. On va regarder comment mettre en œuvre. »

Mr PEREIRA : « Évidemment, on votera pour également. J'allais proposer la même chose que mes collègues. Juste question comme ça aussi, peut-être qu'on pourrait aider la population que ce soit en Turquie ou en Syrie, peut-être se rapprocher des associations locales. S'il n'y en a pas au Raincy, il y en a dans les villes limitrophes je le sais, qui seraient peut-être porteuses de sujets. Il faudrait peut-être demander à nos voisins, la nouvelle Mairesse de Clichy-sous-Bois qui en connaît peut-être des sérieuses qui pourraient nous aider dans ces collectes-là. C'est une proposition encore une fois qui vaut ce qu'elle vaut, mais qui va dans le sens d'aider la population en Turquie ou en Syrie. »

Mr le Maire : « J'entends ce que vous me dites Monsieur, mais il faut toujours qu'on soit assuré que quand on a des acteurs locaux, la traçabilité. Madame RAOULT a proposé un organisme, on est certain que cet organisme va pouvoir nous renvoyer les éléments et nous dire à quoi ça a servi. Sur des associations locales, ce n'est pas toujours le cas. On l'a vu au niveau de l'Ukraine, on a eu des propositions, on les a refusées. Ça ne voulait pas dire que ceux qui nous avaient proposé des choses n'étaient pas des gens honnêtes, mais on n'a pas eu l'assurance de cela. C'est pour ça qu'effectivement on a participé à cet élan national. On peut regarder effectivement dans ce sens, mais il faut avoir une attention extrêmement proche de ce type de sujet. Merci en tous cas de votre proposition. S'il n'y a pas d'autres demandes de paroles, je vous propose de voter le vœu que nous a soumis Madame RAOULT. Qui est pour ? Je vois l'unanimité. Je vous en remercie. Je suis sûr que Madame RAOULT vous en remercie également. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le règlement intérieur du Conseil municipal,
CONSIDÉRANT l'actualité internationale,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : ÉMETTRE LE VŒU que la Ville du Raincy affecte 1 000 € au Fonds d'Actions Extérieures des Collectivités territoriales (FACECO), destiné à l'aide aux victimes du séisme en Turquie et en Syrie.

ARTICLE 2 : APPROUVER le versement de 1 000 € à FACECO.

ARTICLE 3 : DIRE que cette dépense sera inscrite au budget 2023.

2023.02-013 – VŒU POUR L'APPROBATION D'UNE CHARTE LOCALE D'ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA PROTECTION ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Mr le Maire : « Le troisième vœu qui a été proposé a été proposé par Monsieur RONDEPIERRE. Je vais vous laisser nous expliquer le fonds de votre proposition. »

Mr RONDEPIERRE : « Merci, Monsieur le Maire. Ce vœu consiste mes chers collègues à vous proposer l'approbation d'une charte locale d'engagements en faveur de la protection et du bien-être des animaux. Monsieur le Maire, mes chers collègues. La question du bien-être animal a pris à juste titre de plus en plus de place dans le débat public. En 2012, les animaux se sont vu reconnaître le caractère d'êtres vivants doués de sensibilité au niveau européen.

Le 16 février 2015, la France suit l'exemple européen à travers la loi relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures qui modifie le nouveau Code civil en qualifiant les animaux comme des êtres doués de sensibilités. Ainsi, l'article 515-14 du Code civil dispose désormais que « Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens ». Ces dernières années, malheureusement, les cas de maltraitance animale et le nombre d'animaux abandonnés ne cessent de s'amplifier. Pour l'année 2022, 12 000 infractions pour maltraitance animale ont été recensées par la justice et la Société Protectrice des Animaux estime quant à elle le nombre d'abandons d'animaux à plus de 100 000 par an. S'il faut saluer le travail formidable des associations et de leurs bénévoles, force est de constater qu'ils ne peuvent pas tout faire. De nombreuses communes se mobilisent aujourd'hui. Aussi, Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour aller plus loin, j'invite l'ensemble du Conseil Municipal à se prononcer pour le vœu du groupe Tous pour Le Raincy qui propose la mise en place d'une charte d'engagements en faveur de la protection et du bien-être des animaux. La mise en place de cette charte engagerait la municipalité à défendre et faire respecter, dans la mesure de ses moyens, la déclaration universelle des droits de l'animal adoptée le 15 octobre 1978 à la maison de l'UNESCO à Paris. Créer une délégation municipale dédiée à la condition animale. S'assurer de l'information de la population sur la réglementation (possession de nouveaux animaux de compagnie...). Mener des actions de sensibilisation des Raincéens sur le bien-être animal. Organiser dans les écoles élémentaires des actions pédagogiques. Veiller au respect des droits des animaux, à leur bien-être, à leur intégration dans l'espace public. Mettre en œuvre les moyens concrets à la protection des animaux (formation de la police municipale, lutte contre les élevages indigènes et clandestins, etc.). Valoriser toutes les actions de bientraitance envers les animaux (collecte, adoption). Favoriser la protection de la faune sauvage et de la biodiversité (hôtel à insectes, plantation d'essences mellifères). Participer à la régulation douce des populations de chats errants en lien avec les associations locales de protection des animaux. Introduire la gestion écologique des espaces verts avec l'éco pâturage. Relayer les campagnes de lutte contre l'abandon et la maltraitance, en lien avec les associations nationales et locales. Développer une réflexion sur les pratiques bien traitantes à engager à l'égard des animaux en lien avec les vétérinaires. Agir pour la prévention du syndrome de Noé. Et enfin, ouvrir une maison de l'animal qui aura pour mission d'accueillir les animaux en difficulté, errants sur la voie publique, blessés, en phase de sauvetage ou en attente d'une adoption. Je vous remercie de votre attention. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur RONDEPIERRE. C'est un sujet évidemment qui touche tout le monde, toutes les familles et on a un sens aigu qui a été très largement développé dans les dernières années par l'équipe municipale. Mais Marc LAMBLIN devait effectivement intervenir et malheureusement il n'a pas pu au dernier moment, j'espère que tout va bien pour lui. C'est Bernard CACACE qui va intervenir à sa place. »

Mr CACACE : « Comme vous venez de le dire, Marc LAMBLIN est Conseiller municipal chargé à la cause animale et à l'agriculture urbaine. La Ville a travaillé sur le sujet et en particulier dans les écoles pour que les enfants apprennent à protéger nos amis les animaux à deux pattes ou à quatre pattes. La police municipale a eu une formation spécifique sur les chiens dangereux, les élevages clandestins. Le Maire personnellement a parlé de ce sujet d'animaux dangereux avec le commissaire, le procureur de la République et le Préfet. Et également des élevages clandestins qui sont quelque chose de tout à fait indigne. La Ville mène plusieurs actions se rapportant à la cause animale. Le Raincy a signé une convention avec la Ligue de la Protection des Oiseaux afin de créer un inventaire de biodiversité participatif, le but étant de recenser les espèces présentes sur le territoire afin de les protéger. Avec cette convention, nous avons aussi droit à des ateliers d'observation de la faune ouverts aux Raincéens sur inscription. Le Conseil Municipal a déjà voté une délibération en ce sens. Un atlas de biodiversité est en cours de création par la société Naturalia suite à notre candidature à appel à manifestation d'intérêt, inventaire écologique métropolitain. Cet atlas regroupera la faune et la flore présentes sur le territoire du Raincy ainsi que des préconisations pour leur préservation. Concernant les déjections d'animaux, la Ville a installé des distributeurs de sacs pour des éjections canines. Une communication a été faite aux Raincéens pour leur indiquer les emplacements de ces distributeurs. Trois ruches vont être installées prochainement au Raincy. Un apiculteur s'occupera de l'entretien des ruches ainsi que de la récolte du miel. En ce moment, la Ville travaille à la recherche de subventions pour la rénovation de nos parcs, le but étant de créer une trame verte donc des zones de réserves de circulation et d'échanges pour la biodiversité. La délégation existe donc déjà. Il est difficile de considérer le vœu en l'état. Par ailleurs, tout projet en mode dépenses doit comporter des éléments chiffrés pour trouver les ressources en face. J'invite les membres du Conseil Municipal à étudier au cours d'une commission que Marc organisera à nouveau ce vœu lors d'une prochaine séance avec les éléments chiffrés que nous communiquerons chers collègues et en prenant en compte ce que la Ville a déjà fait. Je vous remercie. »

Mr le Maire : « Merci. Monsieur PEREIRA. »

Mr PEREIRA : « Je suis un peu étonné de la fin de position. Le Groupe Partageons demain a toujours été dans une vision de travailler sur les 17 objectifs du développement durable pour 2030 où effectivement la vie terrestre et la préservation de la biodiversité en font partie et effectivement la protection animale. Bien évidemment, on soutient le vœu de nos collègues. Je suis désolé, j'étais un peu étonné de la fin de votre remarque qui disait que vous ne compreniez pas pourquoi il fallait voter ce vœu en l'état. J'ai envie de vous dire, à la limite, si vous le faites déjà, tant mieux. S'il y a des choses que vous ne faites pas, on le fera. Ça valorise le travail qui a été fait et je trouve que c'est une bonne chose. Pour le coup, c'est ce que je me suis fait comme remarque quand mon collègue Nicolas RONDEPIERRE lisait son vœu. Je croyais me souvenir qu'effectivement, Monsieur LAMBLIN était Conseiller délégué à la cause animale donc qu'il y avait des choses de faites. Je trouve que c'est une bonne chose d'améliorer ce sujet. C'était ma position et la position du groupe Partageons demain. Merci. »

Mr CACACE : « Je crois que tout chose qui est signalée dans le vœu, notamment la création de caniparcs, de potelets, d'attaches-laisse nécessite des dépenses. En face de ça, il faut bien trouver des financements. C'est un projet chiffré, je ne dis que cela. On peut le faire rapidement bien évidemment ce projet chiffré. »

Mr PEREIRA : « Pour le coup, je ne me fais pas l'avocat de Monsieur RONDEPIERRE qui le fera sûrement, mais je trouve que tout est marqué dans la mesure de ces moyens. Et après c'est une charte, un objectif de moyens. C'est mon avis. »

Mr CACACE : « J'entends bien votre question sur les moyens, mais il y a des choses qui sont déjà faites. »

Mr le Maire : « Montasser CHARNI avait demandé la parole. »

Mr CHARNI : » Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, effectivement charte sur bien-être animal, qui pourrait être contre ? Simplement votre proposition de vœu est très bien, mais elle reprend un certain nombre d'éléments qui ont déjà été mis en place, notamment la délégation au niveau du Conseil Municipal qui a effectivement été attribuée à notre collègue et ami Marc LAMBLIN. Pour moi, il y a un caractère aussi un peu incomplet. C'est pour ça que l'objectif de parachever cette discussion autour d'une table de commission, ce serait une extrême bonne chose. Notamment pour moi, pour les membres de la majorité et tous les membres d'ailleurs du Conseil Municipal, ce qui est essentiel est aussi de postuler au label régional posé par la région « Ville amie des animaux » qui se divise en trois axes. Premier axe : promouvoir le bien-être animal. Deuxième axe : valoriser la place de l'animal dans notre collectivité en l'adossant à un plan de circulation et de mobilité douce, ainsi que l'on en a un peu discuté tout à l'heure sur le FMD. Et le troisième axe est renforcer la place de l'animal par rapport aux personnes fragilisées et essentiellement les personnes en situation de handicap. En l'état, le vœu est extrêmement bien et nous paraît fondé sur de bonnes bases, mais il nous paraît insuffisamment complet pour amener un vote dessus et je préférerais qu'on puisse se positionner dessus en ayant un champ d'intervention qui soit le plus large possible parce qu'encore une fois, il y a des choses que vous retracez qui ont déjà été faites et il y en a d'autres que vous ne retracez pas alors qu'elles méritent de figurer dedans. »

Mr CUADRADO : « Oui, alors la charte, évidemment une charte est toujours incomplète et d'ailleurs, si je me souviens bien, je pense avoir une bonne mémoire, il y a d'autres chartes et aussi des règlements qui avaient été votés au sein de ce Conseil Municipal et qui ont fait l'objet d'amendements par la suite. Ce vœu a d'ailleurs été envoyé un petit peu en amont à l'ensemble des conseillers municipaux qui auraient pu l'amender dès ce soir. On peut prendre des amendements là maintenant, mais nous dire, oui on va faire ça en commission, etc. Pour repousser. Ce vœu ne dit pas, bien contraire, que la Municipalité ne fait rien. Il ne faut pas penser. Vous aussi, je pense dans les vœux que vous nous faites passer et que le Conseil Municipal adopte, je vous reprends un exemple d'ailleurs très concret, Monsieur le Maire, si j'ai votre attention. Si vous vous souvenez bien Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité sur proposition du groupe Tous pour Le Raincy un vote concernant le harcèlement scolaire. Et à l'occasion du vote de ce vœu, la majorité avait bien expliqué qu'elle faisait des choses sur le harcèlement scolaire. Le fait d'avoir présenté un vœu pour lutter contre le harcèlement scolaire et proposer une campagne supplémentaire, ça ne signifie pas que la municipalité ne fait rien. Comme sur l'autisme, le vœu que l'on avait proposé, ça ne voulait pas dire que la municipalité ne faisait rien. »

D'ailleurs, la municipalité, à cette occasion du vœu, nous avait dit qu'il y avait des conférences qui étaient organisées. Donc finalement ce vœu vous permet aussi d'exprimer ce que la municipalité fait et tant mieux, et les Raincéens en prennent connaissance. C'est l'occasion de communiquer et de marquer un acte fort. Rien ne nous empêche par la suite de venir faire un amendement, bien au contraire. Et évidemment Montasser, le label de la Région, on y a pensé. C'est d'ailleurs la première étape pour nous et pour travailler ensemble sur ces sujets-là. »

Mr le Maire : « Monsieur CUADRADO, vraiment ce n'est pas l'objectif de repousser. On a un Conseil Municipal le 13 mars. Si d'ici au 13 mars on fait une réunion de commission avec les membres du Conseil Municipal, chacun apporte ses idées. C'est vous qui avez été à l'origine de ça. On dira à nouveau le 13 mars que vous en êtes à l'origine. Mais on ne peut pas dire dans le vœu qu'on souhaite qu'il y ait un élu qui soit en charge du sujet puisqu'il y en a déjà un. »

Mr CUADRADO : « À la fin, vous savez, vous avez la paternité de tout, vous êtes le Maire, de toute façon. Monsieur le Maire, on ne va pas rentrer dans un débat, mais la réalité des faits fait que voilà, la communication municipale. »

Mr le Maire : « Un vœu où on dit qu'il faut qu'un élu soit en charge du sujet alors qu'on en a un. »

Mr CUADRADO : « On n'a pas dit qu'il n'existe pas. C'est une charte. C'est comme la charte éthique des élus. Ça ne veut pas dire qu'avant que cette charte ne soit adoptée par le Conseil Municipal, il y ait un certain nombre de règles de la part des Conseillers municipaux quels qu'ils soient qui ne sont pas respectées. D'ailleurs, la plupart, on l'avait dit, ils sont de droit et ils sont dans la loi. Donc ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de charte que les choses ne sont pas faites. Simplement une charte, c'est ce que vous aviez fait dans le cadre de la charte éthique pour les élus, c'est que vous marquez un acte fort pour montrer votre politique publique à l'égard du bien-être animal. C'est simplement ça. Il n'est pas question pour nous de venir dire oui Le Raincy fait mal. C'est marquer un acte fort de la part de notre Ville. »

Mr le Maire : « Madame RAOULT, Monsieur RONDEPIERRE avait déposé le vœu donc peut-être Monsieur RONDEPIERRE et Madame RAOULT après. »

Mr RONDEPIERRE : « Les actions qui sont menées par la municipalité dans cette cause, on ne peut que les saluer. L'idée de cette charte n'est pas de dire vous n'avez pas fait ceci, vous n'avez pas fait cela. Ce sont de grands principes. Si vous cochez déjà certaines cases, moi personnellement je le sais heureusement puisque je vis au Raincy, je m'en réjouis, mais l'idée n'est pas d'aller dire la majorité ne fait pas ci ou la majorité ne fait pas ça. C'est de faire en sorte de coucher ces principes encore une fois à travers ce vœu. D'autres villes l'ont fait alors qu'elles faisaient déjà des choses en la matière, mais elles ont repris les choses qu'elles faisaient et ont ajouté des choses qui n'étaient pas encore faites. Je ne comprendrai pas que ce vœu ne soit pas soumis au vote du Conseil Municipal et je ne comprendrai sans doute pas s'il n'était pas adopté puisque là-dessus, Monsieur CHARNI l'a dit en préambule de son propos, on est tous d'accord. On ne peut pas être contre. J'espère que personne n'est contre ce genre de charte. Je ne comprends pas où est le sujet. »

Mr le Maire : « Monsieur RONDEPIERRE, je vais vous donner un exemple sur lequel on a beaucoup de mal à trouver la solution. Il y a certains de nos habitants qui entretiennent des chats, les chats se reproduisent et on se retrouve avec des endroits, différents quartiers où on a des reproductions de chats, mais qui sont considérables. Là on a six endroits au moins au RAINCY où on a ça. On ne sait pas comment traiter le sujet. On demande à des associations de venir, mais si les personnes ne souhaitent pas, on ne peut pas. Évidemment, on ne veut pas contraindre les chats, mais les chats en démultipliés peuvent venir vraiment très largement perturber la vie de certaines personnes. J'ai encore des gens qui venaient la semaine dernière, ça empêche les gens de dormir. Donc il faut qu'il y ait la vie avec les animaux et il faut qu'on arrive à trouver. J'aimerais bien que ce sujet-là, on arrive à proposer une position qui permette de régler ça. On est dans le concret. Mais c'est ça. La proposition qui est faite, je ne peux pas voter un vœu où on dit qu'on doit avoir un élu en charge du sujet puisqu'il y en a déjà un. C'est quand même un peu bizarre. »

Mr RONDEPIERRE : « Vous avez déjà rempli une case, c'est plutôt une bonne chose. Par rapport à ce que vous avez évoqué, je vous cite l'un des principes de cette charte : mettre en œuvre les moyens concrets à la protection des animaux. Il est notamment question de lutte contre les élevages indignes. Je ne dis pas qu'il faut tout faire, il faut essayer dans la mesure de nos moyens encore une fois, mais l'un des principes, vous le respectez, tant mieux. Cette charte, si on l'adopte, vous n'avez déjà plus à créer un élu dédié à cette question. »

Mr le Maire : « Je serai vous, je me dirai : tiens le Maire propose qu'on fasse une commission avec qui veut du Conseil Municipal évidemment et que l'on puisse passer ce vœu le 13 mars. Ce sera juste après les vacances. En plus, vous allez pouvoir enrichir vous-mêmes, on va pouvoir enrichir et on va pouvoir se retrouver avec un papier qui sera bon. Pourquoi voter quelque chose qui n'est pas complet ? »

Mr RONDEPIERRE : « Rien n'empêche de faire des amendements, comme mon collègue Nicolas CUADRADO l'a rappelé. On l'a fait pour d'autres vœux qui émanaient de votre majorité. Ce qui est quand même assez fascinant, c'est que Monsieur GENESTIER, c'est toujours ce que vous nous dites, il faut être force de proposition, il faut être constructif, etc. Là on a pris le temps de travailler. »

Mr le Maire : « Vous voulez aller plus vite. Vous proposez un vœu et une charte. Le vœu, c'est un vœu, mais il y a dedans des choses qui existent déjà. On ne va pas faire un vœu en disant on voudrait ça alors qu'on l'a déjà. »

Mr CUADRADO : « C'est un vœu, c'est donc une volonté, ce qui veut dire qu'ensuite, on élaborera une charte qu'on votera je l'espère et on aura qu'à la modifier. Je ne comprends pas où est la volonté de polémiquer. »

Mr le Maire : « Il n'y a pas de volonté. Vous avez remarqué qu'on a accepté plein de choses. Donc voilà, je suis prêt à accepter plein de choses. On est sur la réalité du sujet qui est très important. On est d'accord là-dessus. »

Mr CUADRADO : « La réalité du sujet est le bien-être et la protection des animaux. Le message que vous êtes en train de faire passer ce soir, en tous cas je l'interprète comme ça et je crains que les Raincéens interprètent comme ça aussi, c'est que vous ne souhaitez pas approuver ce principe. »

Mr le Maire : « Je trouve que ce n'était pas mal et ça y est. Personne ne vous suit évidemment là-dessus. »

Mr CUADRADO : « Je ne peux pas le croire une seule seconde. »

Mr le Maire : « Monsieur GERVAIS veut nous parler. »

Mr GERVAIS : « Bonsoir. Juste dans le cadre général, il y a plusieurs élus qui sont plutôt favorables à la charte. Il y a une phrase qui pose un petit souci, « c'est la mise en place de cette charte engagerait la municipalité à ». Au lieu de cette phrase-là, ce serait plutôt de mettre une phrase, si vous le souhaitez, qui permettrait de dire, la municipalité définira parmi ces points ceux qui pourraient intégrer la charte à l'issue de discussions complémentaires. Je suis là pour faire des propositions. »

Mr CUADRADO : « C'était exactement le but. C'est un amendement qui est très bien. On peut faire un amendement. »

Mr le Maire : « J'ai l'impression que tout le monde dit la même chose. Il y a un amendement de Didier GERVAIS. On arrive à avoir un Conseil Municipal qui se tient à peu près, pas dans la durée. Le sujet est évidemment essentiel. Mais je pense que si on le parfaire, et vous pourrez le rapporter, il n'y a pas de problème. »

Mr CUADRADO : « Monsieur le Maire, ce n'est pas une question de ça. Vous nous reprochez de dire, parfois, vous le dites malheureusement pour nous, vous ne travaillez pas, etc. Là, on a travaillé pour le bien collectif. Là on peut prendre un amendement de dire voilà parmi les engagements, la charte contiendra un certain nombre de points. L'amendement que proposait Didier. On le vote. On fait la commission par la suite. Évidemment, la charte mettra beaucoup plus de temps à être édifiée, Monsieur le Maire. Vous avez raison. »

Mr le Maire : « Jusqu'à présent, on n'a pas travaillé comme ça. Quand on n'est pas d'accord et que le sujet n'est pas parfait, même si vous avez touché presque à l'excellence, l'objectif est de proposer un texte qui soit celui qu'on va voter. On n'a pas fait un texte qui ensuite était amendé. »

Mr CUADRADO : « Bien sûr que si. J'ai cité des exemples sur mon propos tout à l'heure, sur un certain nombre de chartes, de règlements, etc. Donc là on peut modifier la formulation de la phrase qui nous permettrait de voter le vœu puis d'avancer et d'avoir une commission. Maintenant, vous avez raison, on ne va pas épiloguer dix ans. Vous faites le vote et puis on verra ce que ça donne. C'est tout, mais c'est dommage. »

Mr le Maire : « Mais non, ce n'est pas dommage. Le 13 mars, vous rapporterez ce qui sortira de la discussion. S'il y a 33 élus autour de la table, je trouve que ce sera plutôt bien le jour de la commission. Montasser CHARNI voulait dire quelque chose et ensuite je laisserai la parole à Madame RAOULT. »

Mme RAOULT : « Mes chers collègues, c'est un sujet qui fait consensus donc je pense qu'il faut ce soir savoir raison et passions garder. Je regrette de ne pas avoir reçu ce vœu en amont comme l'ensemble de mes collègues. Nous aurions pu en discuter. Bref, je pense toutefois que mon collègue RONDEPIERRE pourra fournir les éléments chiffrés demandés pendant par notre collègue CACACE, ce qui pourra permettre d'apaiser les tensions. Pourquoi ? Parce que je pense que votre vœu est très bien et la charte a été mise en place à la Mairie du Blanc-Mesnil où vous travaillez aux côtés de Vijay MONANY qui lui-même a paraphé cette charte et a obtenu le label de « Ville amie » et notamment Le Blanc-Mesnil a reçu le label « Patte », je crois. Donc je pense qu'au prochain Conseil Municipal, nous serons extrêmement heureux de voter cette charte avec effectivement les éléments qui pourront nous permettre peut-être de mieux travailler ensemble. Merci. »

Mr le Maire : « Merci Madame. »

Mr CHARNI : « Très rapidement. Je suis totalement d'accord avec les propos de Corinne RAOULT. Le vœu est très bien sur le principe, personne ne pourrait dire le contraire, mais il mérite d'être affiné, complété, toiletté et ça on ne peut pas le faire sur un sujet aussi important en aussi peu de temps. Voilà donc la raison exigerait qu'on le reporte et qu'on en discute tranquillement lors du prochain Conseil Municipal. »

Mr le Maire : « Ça sera à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 13 mars. OK. Merci beaucoup. Les vœux, c'est bon.

IV – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

Mr le Maire : « On a des questions. Dans quel ordre vous voulez les prendre ? Il y a un sujet quand même. Essayez de faire que ce soient des questions et pas une diatribe qui part dans tous les sens parce que sinon, je pense que ça fatigue un peu tout le monde. Il y avait Monsieur CUADRADO. Allez-y. »

Mr CUADRADO : « Oui Monsieur le Maire. Je vais respecter votre volonté. Ça concerne très concrètement les sens de circulation, les modifications de circulation sur la Ville du Raincy, le stationnement, etc. On l'a vu, l'allée de Gagny a connu une modification de circulation. Il y a eu une modification aussi allée Nicolas Carnot. Il y a des sens interdits qui poussent par-ci, des stops par-là. Ce qui fait qu'au final, on ne s'y retrouve plus trop. Allée de Gagny, c'est un vrai problème parce que ce qu'il se passe avec le boulevard du Midi lié depuis six ans aux travaux du centre culturel, ça crée une vraie problématique de circulation. La question que je vous pose est déjà est-ce qu'il y a déjà de la concertation ? Que cette concertation se fait avec évidemment les résidents de l'allée concernée, je n'ai pas de doute, mais aussi avec les résidents des allées aux alentours et aussi des communes aux alentours immédiates. J'ai l'impression, par exemple allée de Gagny que ça arrange plus nos voisins des villes d'à côté, tant mieux pour eux, mais pas forcément les Raincéens dans l'immédiat et surtout au regard des travaux boulevard du Midi. Donc la question que je vous pose est concertation, communication, Monsieur le Maire. Ce sont vraiment des méthodes à modifier parce qu'on l'a aussi sur tous vos grands projets où il y a une absence de concertation, il y a un manque de communication et au final, on ne sait pas. Encore une fois je vous parle du théâtre parce que c'est en rapport, le théâtre, vous nous avez dit dès le début de l'année, qu'on verrait le chantier sortir de terre, pour l'instant on ne voit pas grand-chose. Donc je vous alerte là-dessus. Je peux vous proposer puisque vous aimez bien les propositions, je vous propose d'organiser pour avoir quelque chose de cohérent, les assises de la sécurité routière sur notre Ville avec les usagers de la route qui seraient conviés, les piétons, les cyclistes, les automobilistes donc en fait, tous les Raincéens, pour qu'on ait quelque chose de cohérent, aussi bien sur le stationnement que sur la circulation dans notre Ville. Aujourd'hui, on ne s'y retrouve plus trop. Je vous remercie. »

Mr le Maire : « Merci. Alors vous êtes très largement sorti de votre question qui était beaucoup plus acide à l'écrit qu'à l'oral et je vous en remercie. Pas du tout. »

Mr CUADRADO : « Je respecte votre volonté Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup de cette inflexion dans le propos. Concernant les voies que vous avez citées, nous avons subi des travaux parce que nous les voulions allée de Villemomble, ce qui nous a mis dans l'obligation de mettre un sens interdit parce que ce n'était pas possible de faire autrement au droit de l'intersection entre l'allée du jardin anglais et l'allée Nicolas Carnot sur l'allée Nicolas Carnot. C'est un élément effectivement premier qui répond à la question. Sur l'allée de Gagny, la première étape fut la partie basse et la deuxième étape, vous parlez des Maires, je n'ai pas inventé le Maire de Gagny qui est avec moi. Même si vous avez entendu des petites musiques qui ont été diffusées chez les uns chez les autres comme quoi il n'y avait pas de concertation. J'ai vu le Maire de Villemomble à plusieurs reprises. On se voit quand même assez souvent, au moins une fois tous les 15 jours voire une fois toutes les semaines et on a évidemment évoqué ces sujets. Pour les riverains, ce sont les riverains concernés, mais les riverains concernés de l'allée de Gagny, c'est la partie qui concerne l'allée en Gagny entre l'allée Nicolas Carnot et l'avenue Charles et évidemment par exemple, l'allée Chatrian et les Raincénens qui sont concernés sur l'avenue Didier et l'avenue Charles. On n'est pas allé au-delà, même si j'ai rencontré des habitants de Villemomble et de Gagny. Ils n'étaient pas tous contents sur Gagny et sur Villemomble, contrairement à ce que vous dites, mais ils étaient plutôt contents sur Le Raincy. Après l'implication de tout cela, si on a mis entre le début de la concertation, 16 mois et l'application, c'est qu'il y avait bien une raison. Mais il y a des choses que vous pouvez voir, il y en a d'autres que vous ne pouvez pas voir et qui sont effectivement les discussions que nous avons avec les riverains. L'application s'est faite 15 mois après parce que nous avons fait des calculs avec la police municipale et avec les services techniques pour voir quelle était l'application de tout ça. À un moment, on nous dit que le report de tout ça est sur le boulevard du Midi et tous les habitants de l'avenue Joffre qui est sur Gagny, et notamment de l'avenue Louise et de toutes les voies qui sont sur Villemomble et Gagny nous disent, mais c'est chez nous que ça va arriver. Écoutez, je me suis posté de 18h à 21h à des jours différents, toujours en semaine, je n'ai pas vu les gens se reporter sur ces voies-là. Je dois la vérité de dire qu'il y a des travaux de Grand Paris – Grand Est sur l'assainissement. Et puis sur le boulevard du Midi, je n'ai pas vu non plus. Mais c'est vrai qu'il y a eu des alertes de Raincénens sur la partie haute qui ne sont pas du tout concernés par l'allée de Gagny et qui avaient l'habitude de prendre cette allée de Gagny et qui vont changer probablement leurs habitudes. Mais le fonds de tout ça, ce n'est pas de tranquilliser une dizaine ou une vingtaine de pavillons, c'est la réalité de l'insécurité. L'insécurité sur l'allée de Gagny est majeure, était majeure parce que l'habitude de nos habitants qu'ils soient jeunes ou moins jeunes, c'était de descendre à pied cette allée de Gagny et de plus en plus, on a constaté des accélérations extrêmement violentes d'un plus grand nombre de véhicules. Ce qui fait qu'on courrait à la catastrophe. On a eu des petits accidents, des gens qui ont été bousculés, on a eu des accidents classiques, mais on allait vraiment à la catastrophe. C'est pour ça que j'ai pris cette décision. Ce n'est pas tombé comme ça du ciel. Ce n'est pas sur la volonté de deux ou trois riverains. C'est vraiment quelque chose de concerté. Deuxième élément que vous n'avez pas cité parce que vous n'avez pas eu l'information, l'allée du Télégraphe. Pour vous dire qu'avez Gagny et le Maire de Gagny, on est quand même en discussions permanentes, les gens qui habitent sur le bout de l'allée du Télégraphe et qui étaient en connexion avec la Dhuys ne vivaient plus le matin et le soir au Raincy parce qu'il y avait un nombre de véhicules. Je ne le savais pas, je n'imaginais pas qu'on pouvait avoir autant de véhicules à cet endroit-là parce le Waze faisait passer par là. Curieusement dans le même sens, le matin et le soir. Le Maire de Gagny a pris cette décision, mais il m'a expliqué, il m'a montré et donc l'allée de Patay a été mise en sens interdit et donc aujourd'hui, on n'a plus de passage. C'est vrai que ça génère plus de passage sur l'allée des Chênes et sur l'allée de Montfermeil. Il faut absolument que l'on regarde et que l'on calcule pour voir si ça n'a pas créé de danger supplémentaire. Ce sont des éléments comme ceux-là. Sur l'avenue de Chanzy, vous l'avez oubliée et l'allée Pasteur, très clairement les gens en avaient assez de ne plus voir la benne à ordures passer correctement pendant deux, trois, quatre jours à cause des changements de côtés. Là aussi on les a vus il y a deux ans. Il fallait écouter tout le monde et à un moment, prendre cette décision de mettre le stationnement d'un côté sur l'allée Pasteur et d'un côté sur Chanzy. Ça fait partie de ces sujets-là. Il y a toujours une raison. Ce n'est jamais pris comme ça. mais vous pouvez toujours avoir en tant qu'élu, évidemment des contacts avec certains Raincénens ou extérieurs au Raincy qui vous disent, là ce n'est pas bien, ça ne permet pas ça, etc.

Souvent les réactions sont liées à une facilité personnelle et c'est normal. Les habitants de l'allée de Gagny, de Chatrian, de Didier, de Charles et effectivement des voies qui sont prolongées sur nos amis de Villemomble et de Gagny font partie de cela. Si vous rencontrez l'association des amis du parc Carette, bien connu par notre ami Didier BELOT puisqu'il y était un dimanche, il m'a remplacé. Quand vous avez des maires qui sont face à leurs habitants, ils ont tendance à dire, je ne suis pas trop au courant. Pourtant, on a échangé des lettres, des choses, etc. Et on arrive à ces sujets-là. Je ne vois pas pourquoi je faciliterais la vie d'un ou deux contre l'intérêt général. »

Mr CUADRADO : « *Ce n'est pas ce que j'ai dit Mr le Maire et d'ailleurs pour l'allée Télégraphe, si vous vous souvenez bien, j'étais présent à la réunion de terrain que vous avez fait. Ce n'est pas ce que je dis. Simplement, il y a beaucoup de pédagogie à faire, c'est pour cela que je vous dis que ces assises de la sécurité routière seraient intéressantes pour faire de la pédagogie auprès de tous les Raincéens parce que la réflexion que vous avez sur l'allée de Gagny pourrait vous emmener à dire tout simplement parce qu'il y a des chauffards, je ferme la circulation aux automobilistes. Ce n'est pas la réflexion que vous avez, j'en suis certain sinon plus personne ne roule au Raincy et on transforme comme Paris et HIDALGO. Je ne pense pas que c'est ce que vous voulez être. Vous ne voulez pas être comparé à ça. Donc je vous propose les assises, de faire de la pédagogie et puis de mettre les moyens. »*

Mr le Maire : « *À tel point Monsieur CUADRADO qu'au dernier Conseil Municipal, si vous avez bien entendu, j'ai proposé le SÉGUR de la sécurité routière. Pourquoi SÉGUR ? Parce que le SÉGUR en général, c'est la santé. Et j'ai voulu l'appeler SÉGUR de la sécurité routière parce que ça a un impact très fort sur la santé. »*

Mr CUADRADO : « *Donc vous prenez des décisions avant d'avoir fait le SÉGUR. On revient sur la charte juste avant. »*

Mr le Maire : « *On ne va plus rien faire. »*

Mr CUADRADO : « *Vous dites, je fais un SÉGUR sur la sécurité routière et vous prenez toutes les décisions avant. »*

Mr le Maire : « *On ne va pas repartir dans les mêmes discussions qu'avant. C'est utilisé le ridicule dans un débat et je trouve que ça ne sert à rien. »*

Mr CUADRADO : « *J'ai eu des réponses. Merci, Monsieur le Maire. »*

Mr le Maire : « *Je vous en prie. Alors Monsieur RONDEPIERRE. »*

Mr RONDEPIERRE : « *Avant de démarrer ma question, je tiens à le faire publiquement. Je veux remercier notamment Didier BELOT qui m'avait fait une réponse par mail et qui m'avait dit qu'il était prêt à voter le vœu sur la charte pour le bien-être animal. Merci à toi. »*

Mr le Maire : « *Comme quoi, on croit des fois que les membres de la majorité ont des relations privilégiées avec certains, mais ils en ont aussi avec d'autres. C'est parfait. Je suis ravi parce que ce que je veux, c'est qu'on arrive à travailler ensemble. Vous êtes en train de me prouver que c'est possible. Je suis ravi d'entendre ça. Je ne l'apprends pas évidemment, vous vous en doutez. »*

Mr RONDEPIERRE : « *J'en suis certain. Monsieur le Maire. Lors du dernier Conseil Municipal, je vous alertais sur la vétusté et la dangerosité du bâtiment de la crèche Anne Franck dont je le rappelle, l'entretien revient à la charge de la Ville, la vôtre donc. Pour rappel, les conditions étaient telles que les enfants prenaient leur repas à même le sol par terre dans les couloirs et les moisissures ont même pu provoquer des problèmes respiratoires auprès de certains enfants. Une situation inadmissible qui m'a conduit à médiatiser l'affaire et c'est seulement à ce moment-là que vous avez débloqué, je vous en remercie, en urgence, l'argent des Raincéens pour protéger leurs enfants et pour réaliser de premiers travaux dont nous surveillerons d'ailleurs la conformité. Mais cet argent, vous auriez pu l'utiliser à bon escient bien avant néanmoins, car de nombreux exemples montrent que votre gestion n'est pas allée avant la fameuse médiatisation dans l'intérêt des Raincéens. Il est vrai qu'il est plus commode d'acheter un véhicule pour votre personne que d'assurer la sécurité des enfants. Je rappelle qu'une Toyota CHR hybride est estimée à 35 500 € en entrée de gamme. Il est vrai qu'il est plus commode d'inviter, selon de nombreux agents communaux, des prestataires extérieurs de la Ville sur une péniche parisienne louée en moyenne à près de 6 000 €.*

Il est vrai qu'il est plus commode de donner, selon la Chambre Régionale des Comptes, plus de 50 000 € d'argent public à une autoentrepreneuse dite proche de vous pour des prestations pourtant sans rapport avec les missions que cette personne était censée effectuer. Je rappelle d'ailleurs que votre domicile et vos bureaux ont été perquisitionnés par la police et qu'une enquête de la Brigade Financière est en cours. Pendant ce temps, toujours pas de théâtre, toujours pas d'accès pour les personnes à mobilité réduite dans les bâtiments communaux, mais toujours des dysfonctionnements à la piscine et toujours des nids de poule. Il s'agit évidemment d'une liste non exhaustive. Ma question est donc la suivante : Monsieur le Maire, quand cesserez-vous de gaspiller l'argent des Raincéens et d'enfin consentir à ce que chaque denier public soit dépensé dans leur intérêt ? Je vous remercie. »

Mr le Maire : « Alors j'entends, c'est une attaque, c'est honteux, etc. Évidemment c'est honteux, mais ça vous ressemble bien. Malheureusement, parce que je pensais que vous aviez changé depuis le début du Conseil, mais ça revient toujours. Depuis que je suis Maire, les dépenses se sont améliorées. J'ai donné beaucoup de ma personne et j'ai donné beaucoup aussi de moi-même, beaucoup plus que personne n'aurait pu le faire. Vous essayez de m'attaquer sur des choses qui sont évidemment honteuses. Ça vous ressemble bien. Je ne répondrai pas évidemment à l'ensemble des éléments que vous avez indiqués parce que franchement, il y a même des fois des attaques qui permettraient d'empêcher certains de faire des choses. Et donc vous, ce qui vous intéresse, c'est de mettre dans des écuries sales des gens qui travaillent et qui font. Vous faites un amalgame de tout et vous gâchez tout. Mais c'est votre personnalité qui veut ça donc je ne répondrai pas évidemment à ça. Mais quand cesserez-vous de gaspiller l'argent des Raincéens ? Bah écoutez, je pense que je ne l'ai pas gaspillé, je pense aussi que vous avez soutenu d'autres personnes qui ont gaspillé très largement l'argent et je n'ai jamais attaqué personnellement les élus. Là vous avez dépassé la ligne jaune évidemment et c'est tout votre groupe que vous emportez avec vous. Mais ce n'est pas grave. Je me suis promis que la dignité était de notre côté, qu'il n'y aurait pas de trahison de l'action que nous menons. C'est ça l'essentiel. Quand on se regarde le matin dans la glace, on pense aux Raincéens, on pense à ceux qui sont partis, on ne pense pas à ceux qui ont trahi, c'est sûr, mais on pense à ceux à qui on pourrait apporter quelque chose profondément. Mais de votre expérience qui ne vous a pas apporté grand-chose au vu de votre expression, je suis vraiment désolé que vous puissiez à la fin d'un Conseil Municipal, contrairement à Monsieur CUADRADO, qui a eu l'intelligence de faire que les choses soient un peu plus feutrées, vous êtes rentré dedans, évidemment parce que c'est vous. Je ne vous attaquerai pas parce que ça ne mérite rien, ça mérite simplement de vous dire que l'argent est dispensé à bon escient. Lorsque je vois l'énergie avec laquelle certains employés municipaux, l'énergie avec laquelle les élus de la majorité ont pu mener des attaques contre la faiblesse de certains, pas ici, contre la faiblesse des habitants, en mettant en valeur ceux qui ont réussi aussi, c'est ça qui a fait que notre Ville aujourd'hui brille. Et elle ne brille pas par la médiocrité de certains propos. Voilà ma réponse. D'autres questions ? »

Mr GERVAIS : « Je voulais juste rajouter qu'il y a certains éléments de la question, que globalement ça devient inaudible parce que certains éléments sont quand même un peu compliqués. Remettre en cause un véhicule avec un prix, c'est un peu hors-sol. Je pense qu'on est plusieurs autour de la table et j'en fais partie, à avoir un véhicule de ce type-là au titre de mon travail et à peu près au même prix, comme dans beaucoup d'entreprises en France. Inviter des collaborateurs, je ne sais pas si vous managez des équipes, moi j'en manage beaucoup même. Avoir une invitation annuelle avec des collaborateurs, je ne comprends même pas pourquoi c'est étonnant. Donc il y a des trucs comme ça. Et puis on amalgame tout et puis on en sort un truc. L'argent est gaspillé, mais non, il ne faut pas tout mélanger. On peut avoir des investissements, on peut avoir du fonctionnement, on peut gérer l'ACVT des agents avec aussi des invitations qui récompensent, on peut avoir des frais de déplacement avec une voiture, mais tout ne se mélange pas dans un pot-pourri où on mélange tout et on dit, l'argent est balancé. En tous cas, les trois quarts des points sont balancés comme si c'étaient des trucs insoutenables. Je suis dans des boîtes, je travaille beaucoup et je sais que j'ai plein d'exemples où tout ce que vous citez, ça se rencontre tous les jours. Donc je n'arrive même pas à comprendre. »

Mr le Maire : « C'est bon, on va arrêter là. Vous n'allez pas rajouter à l'ignominie. Simplement. Montasser CHARNI. »

Mr CHARNI : « Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, effectivement, moi je voulais rebondir surtout sur un point extrêmement technique qui est la gestion financière de la Ville. Vous le savez, vous le rappelez à plusieurs reprises, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a pointé une gestion extrêmement saine de la collectivité et pourquoi le rapport a retenu ce caractère sain ? Pour une raison très simple, c'est qu'on a un ratio d'endettement qui est absolument phénoménallement bas. On a un ratio d'endettement de 1 point, c'est-à-dire qu'en réalité, la totalité de l'endettement de la Ville peut être remboursée par le budget d'un seul exercice.

En réalité, on est dans une situation quasi exceptionnelle par rapport à d'autres communes du département et même de départements limitrophes. Sur Bagnolet, on a un ratio d'endettement de 40, sur Boulogne, on a un ratio d'endettement de 12. Donc on a un ratio d'endettement de 1, ce qui veut dire que même si on finançait la totalité de la construction du pôle culturel par le prêt, on serait à un ratio d'endettement de 2 qui serait encore presque anormalement bas donc on ne peut pas venir critiquer la gestion.

Mr RONDEPIERRE : « Une perquisition à la Ville, c'est exceptionnel. C'est vrai. »

Mr CHARNI : « Sur des niveaux financiers qui sont des chiffres, qui sont communs pour tout le monde et qui sont aussi rigoureux et aussi bons pour la reconnaissance de la gestion de la majorité municipale. On vous demande de bien vouloir en prendre acte parce que ces éléments-là, encore une fois, ce sont des éléments chiffrés et objectifs et personne autour de la table ne peut sérieusement les contester. Je parle sous le contrôle de notre ami et collègue en charge des finances de la collectivité. »

Mr le Maire : « Merci. Vous aviez pour votre groupe, une autre question ? Je m'y perds. »

Mr RONDEPIERRE : « Tout à fait, il y a une deuxième question. »

Mr le Maire : « C'est vous qui la posez ? »

Mr RONDEPIERRE : « C'est moi qui vais la poser si vous en êtes d'accord. Merci beaucoup. Monsieur le Maire, en ce mois de février 2023, nous approchons déjà du mi-mandat. L'heure est donc venue de faire un premier bilan de la politique menée par Jean-Michel GENESTIER et le moins que l'on puisse dire, c'est que ce bilan est amer. L'excellence que vous prenez à tout le bout de champ comme pour vous convaincre ainsi que vos élus de la réussite de votre action est bien loin de la réalité. Je parlais d'un bilan de mi-mandat, mais il paraît important de rappeler qu'en réalité, vous êtes aux commandes de la Ville depuis maintenant neuf ans et que durant tout ce temps, la qualité de vie n'a eu de cesse de se dégrader de l'aveu même des Raincéens. Je vais vous donner quelques exemples de ces derniers jours qui attestent mes propos, car ce qui m'importe, c'est le quotidien des Raincéens. »

Mr le Maire : « La question ? »

Mr RONDEPIERRE : « Je peux donc parler des riverains exaspérés de l'allée de Chanzy qui ont désespéré d'avoir une solution à leur problème de stationnement. Ils vous ont écrit en novembre 2018 et il semble que cinq ans plus tard, une action de votre part a enfin été entreprise, à savoir la matérialisation des places de stationnement. Comment peut-on prendre cinq ans pour matérialiser des places de stationnement ? Je peux donc vous parler de l'éclairage public qui dysfonctionne dans de nombreuses voies communales, exposant ainsi nos habitations aux cambriolages et mettant en danger les piétons et automobilistes. Là encore, quand les Raincéens tentent d'obtenir une action de votre part, c'est le silence radio. »

Mr le Maire : « La majorité en a assez. Alors vous finissez et vous n'aurez pas de réponse. »

Mr RONDEPIERRE : « Je peux donc vous parler de cette Raincéenne qui, à bord de sa voiture, a malheureusement fait la rencontre d'un nid de poule qui a endommagé son véhicule à tel point que celui-ci s'est retrouvé à la casse. Comment peut-on laisser nos routes dans un tel état ? Je peux donc vous parler de cette Raincéenne que j'ai rencontrée pas plus tard que samedi dernier et qui, à cause du manque d'entretien d'un trottoir de notre Ville, a lourdement chuté, à tel point que sa cheville est aujourd'hui immobilisée, Monsieur le Maire. Je remercie les passants qui m'ont aidé à lui porter assistance, le tout devant sa petite-fille de deux ans qui pleurait à la vue de sa mère dans un tel état. Comment peut-on laisser nos trottoirs se dégrader de la sorte ? Le Raincy, hier exception d'antan, est aujourd'hui rentré dans le rang pour devenir une banale commune du 9.3, comme on dit. Commune parade pour nier l'évidence, vous allez nous faire le couplet du « vos propos nuisent à la Ville » ou « vous critiquez le personnel communal » pour vous sortir de ce mauvais pas, mais la réalité est là. Je ne suis pas là pour nuire à ma Ville ni pour critiquer le personnel communal, mais pour rendre compte de l'étendue de votre inaction. Si les choses allaient bien, je serais là pour le dire, mais force est de constater que ce n'est pas le cas aujourd'hui. Par ailleurs, le fait de signaler les problèmes fait partie intégrante de notre rôle d'élu. Cela participe à améliorer notre Ville et le quotidien de ses habitants. »

En revanche, je vous le dis, votre inaction et les enquêtes de police en cours font du mal à la Ville qui ne cesse de faire les gros titres de la presse pour les mauvaises raisons. Pour ce bilan, j'ai simplement pris des exemples du quotidien, mais j'aurais évidemment pu évoquer le manque d'entretien dans nos écoles, l'absence de considération pour les personnes en situation de handicap, le chantier du théâtre patauge depuis maintenant six ans, l'absence d'une politique ambitieuse en matière de commerces et tant d'autres sujets encore. Dans les quatre cas du quotidien que j'ai évoqués, il y a un point commun et j'en suis navré, Monsieur le Maire, c'est que toutes ces personnes m'ont dit textuellement, mais que fait GENESTIER, Le Raincy se dégrade, ce n'est plus comme avant. Alors Monsieur le Maire, je vous le demande et j'en viens à ma question, Monsieur MINELLI. Allons-nous encore continuer trois ans comme ça ou comptez-vous prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer la qualité de vie des Raincéens ? Je vous remercie. »

Mr le Maire : « *Et bien vous m'avez posé une question. Oui, voilà. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? On va revoir le règlement intérieur parce qu'une question, ça doit être une question. Si vous voulez dans les diatribes dans les différents sujets, vous pouvez vous livre. Là que vous me crachiez dessus comme vous le faites en permanence, votre bile n'a plus d'odeur et n'a plus de valeur. Voilà donc c'est clair. »*

Mr RONDEPIERRE : « *Vous avez des problèmes avec la liberté d'expression. »*

Mr le Maire : « *On va se dépêcher. Il y avait Madame RAOULT, je crois. »*

Mme RAOULT : « *Je vais essayer d'être plus concise. Je vous avais posé une question au précédent Conseil Municipal du 10 octobre sur la dangerosité des trottoirs de l'avenue de la Résistance où de nombreuses personnes ont chuté et certains ont eu de graves accidents corporels. Depuis trois mois, qu'avez-vous concrètement entrepris pour rendre les trottoirs moins dangereux ? Première question. Je poursuis, je fais les trois ? Deuxième question. Vous avez mis à la une du magazine municipal une bouche de métro au pied du RER, tout comme vous l'aviez déjà fait pour votre projet de centre culturel, lequel n'est toujours pas sorti de terre. Quel est le calendrier de ce projet ? Et enfin à combien s'élève l'emprunt que vous avez dit en réunion de quartier vouloir engager au nom des Raincéens pour le futur centre culturel du Raincy ? Merci. »*

Mr le Maire : « *Merci, Madame. Trois questions. Les trottoirs de l'avenue de la Résistance, c'est une première étape et nous avons constaté comme vous qu'il y avait des éléments glissants, notamment devant le Notaire, mais vous m'avez interpellé très récemment sur le fait qu'il y avait aussi des éléments où on pouvait se tordre les pieds. J'ai fait le nécessaire dans le bas du boulevard du Midi. Personne ne me relatait cet évènement, mais nous avons fait le nécessaire. Et nous avons positionné dans la partie basse au niveau du Notaire, un élément qui permet de retenir les chaussures. Évidemment, ce n'est pas un scotch, c'est un antidérapant qui est invisible, qui a un certain coût et qui permet quand même d'améliorer très largement. On a mis de l'eau, on a mis pas mal de choses, on a remis des feuilles, on a fait pas mal d'essais une nuit et ça va mieux, mais ça ne veut pas dire qu'on est complètement satisfait. Donc on va poursuivre pour s'assurer. Il y a eu des accidents, je ne les remets pas en question évidemment et je les regrette. Nous avons revu l'entreprise qui s'était engagée à ce que ça ne soit pas glissant et qu'il n'y ait pas de problème quels que soient les temps. On l'a vue déjà à deux reprises et on essaie de trouver des solutions et ensuite la partie contentieuse ira après. Vous m'avez parlé du métro. Oui c'est une photo montage, mais je pense que tout le monde s'en est aperçu. L'objectif est de raccorder, je le redis une nouvelle fois, la ligne 11 dont l'inauguration était prévue fin 2023, mais qui maintenant est prévue premier trimestre 2024 de la station de Rosny-sous-Bois au Châtelet. L'objectif n'est pas en 2040 comme cela a été indiqué de façon très sympathique par Monsieur PEREIRA, pour bien montrer que cela ne servait à rien, mais il faudra que vous puissiez vous prononcer tous. Soit vous êtes d'accord avec le projet, soit vous n'êtes pas d'accord, mais je crois qu'il est important que vous puissiez dire que vous êtes d'accord sur le principe. Je ne suis pas en train de vous dire que ça va être en 2040 évidemment, ça serait totalement idiot, mais l'objectif de tendre vers et surtout convaincre les autorités régionales et nationales que c'est possible. Donc Madame RAOULT, oui ce que je souhaite, c'est qu'il puisse y avoir deux étapes : une première étape, que le métro puisse aller de Rosny jusqu'au Raincy et assurer l'interconnexion avec le RER E et qu'ensuite il y ait la deuxième étape, du métro allant du Raincy vers Noisy-le-Grand. Ce n'est pas une invention, ce n'est pas tombé comme ça. Pourquoi je le fais maintenant ? Tout simplement parce qu'il y avait eu des positions de l'ancien Maire de Villemomble qui avait dit qu'il voulait absolument le positionnement de la station de métro à l'ancienne mairie, la demeure seigneuriale. Et effectivement, j'ai profité un peu d'une situation qui a fait qu'en discutant avec le Maire de Villemomble, le nouveau, il ne souhaitait plus que.*

C'est la raison pour laquelle j'ai proposé à Grand Paris Grand Est qu'on puisse dévier et en déviant, je pense qu'on pourra plus convaincre l'État, Île-de-France Mobilités et la Région, du bienfait de l'intermodalité parce qu'on peut se dire qu'il y a 400 000 personnes qui sont concernées, mais on démultiplie et il y aura bien au-delà du million de personnes qui vont être concernées. Quand on dit le million, ça sera multiplié par le nombre de jours d'utilisation. Après effectivement, soit on se dit que c'est un sujet qui fait sourire. Je l'ai pris très sérieusement. Je veux que la population du Raincy s'exprime, elle s'est exprimée et elle va s'exprimer encore jusqu'au mois de mars. On veut le soutien d'un maximum de Raincéens sur ce sujet. Je verrais bien le fait que tous les élus autour de la table puissent dire dans le cadre de la consultation, s'ils sont d'accord ou s'ils sont contre. Je ne dévoilerai pas évidemment les positions. Oui, mais je n'ai pas l'unanimité puisque Madame RAOULT m'a dit qu'elle était contre. J'essaie de la convaincre. Vous voyez, pour qu'on ait unanimité. Donc le calendrier tel que je l'ai encore revu. Ce n'est pas le Préfet qui décide, c'est une série d'éléments qui sont liés aux études et à la faisabilité avec quelque chose qui prend la totalité du parcours ou une partie du parcours Rosny/Le Raincy. Là les choses changent et on serait sur sept à huit ans. Merci. Le contrat de projet État Région, je ne mens pas Monsieur, arrêtez. Ne faites pas croire à tout le monde qu'il n'y a que vous qui réfléchissez. »

Mr CUADRADO : « vous ne travaillez pas vos dossiers »

Mr le Maire : « Écoutez, que les Raincéens l'entendent. Monsieur CUADRADO a dit que je ne travaillais pas mes dossiers, c'est-à-dire que je vais voir la Région, je vais voir l'État, le Ministre des Transports, son directeur de cabinet et j'arrive la fleur au fusil avec rien. Alors il n'y a que vous qui faites ça évidemment. Seulement, j'ai beaucoup travaillé pendant ma vie et je continue à le faire, mais je ne dis pas le contraire. Mais vous, vous critiquez sans arrêt les autres. Et vous ne respectez pas la prise de parole. Voilà. Je ne suis pas à l'école de Monsieur CUADRADO et de Monsieur RONDEPIERRE qui sont hilares. Je ne crois pas m'être énervé. Attendez, je réponds à Madame RAOULT. Arrêtez, il n'y a pas de débat. On parle d'un sujet qui est sérieux. Et bien je raconte des histoires, on verra. Prononcez-vous sur la consultation et nous verrons. Pourquoi vous ne vous prononcez pas dans la consultation ? Le sujet est là. Vous souhaitez toujours un débat sur des sujets qui sont bouclés. Ce n'est pas vous le Maire, c'est comme ça. Madame RAOULT nous a posé une question sur l'emprunt que vous avez dit en réunion de quartier vouloir engager au nom des Raincéens. Je ne le sais pas encore pour une bonne et simple raison, c'est que ça va être proposé dans le cadre du budget et qu'on est en train d'affiner les choix budgétaires. Est-ce qu'on finira l'avenue de la résistance cette année ou sur deux ans ? Le choix est encore posé. Est-ce qu'on engagera les travaux pour faire un étang sur la place des fêtes, place de la mare et d'autres sujets qui sont eux engagés comme l'allée des Hêtres, l'allée de Villemomble. Donc je pourrai vous donner les éléments effectivement les plus précis au moment de l'orientation budgétaire ou avant si on se rencontre sans aucun problème. Merci, Madame. Les questions de Monsieur PEREIRA ou de Madame TCHARLAIAN, je ne sais pas. »

Mr PEREIRA : « Monsieur le Maire, au mois de mai dernier, je vous ai interpellé par écrit à l'occasion des questions d'actualité, comme on le fait aujourd'hui, sur l'état parfois catastrophique de vétusté de nombreuses infrastructures raincéennes. Lors du Conseil Municipal, vous avez levé la séance sans répondre à nos interrogations. Vous n'avez d'ailleurs jamais pris la peine de me répondre malgré votre engagement lors du Conseil et comme vous y oblige la loi. Faisant face à votre silence et à votre manque d'actions concrètes sur le sujet, je vous ai écrit à nouveau dans le même cadre pour le Conseil du mois d'octobre. Lors de ce Conseil, vous n'avez apporté que deux trois éléments de réponses pour reprendre les mots de l'adjoint qui a le mérite d'avoir eu le courage de prendre la parole sur ce sujet, en la limitant à sa délégation, mais je le remercie toutefois, oubliant ainsi les autres infrastructures citées telles que le conservatoire, nos écoles, nos crèches.

Lors de ce même Conseil, nous avons voté une délibération concernant des travaux pour les courts de tennis. Je vous rappelle qu'on a voté pour. Je vous ai alerté, plutôt conseillé sur la pertinence d'avoir une réflexion globale sur l'intégralité du site qui est vieillissant. Encore une fois aucune réponse de votre part. Aujourd'hui, quasiment un an après ma première intervention sur le sujet, rien n'est fait. Beaucoup de communication, très peu d'actions. Je comprends que vous éprouvez une difficulté à répondre d'une manière globale je vais donc m'arrêter sur le cas précis des bâtiments, en particulier du stade de foot. Depuis plusieurs mois, la situation quasi insalubre des bâtiments est inquiétante : des fuites dans les toilettes empêchent nos enfants de se laver les mains, en période de crise sanitaire ne l'oublions pas, des douches non adaptées aux règles sanitaires de base, des planches pour colmater des bancs cassés, des trous dans les cloisons, des plafonds non entretenus, le manque de mobilier adapté dans la maison du club. Monsieur GERVAIS a parlé d'organiser des réunions de travail. À ce jour, l'opposition n'a pas été conviée. L'excellence du Raincy que vous répétez sans vraiment savoir de quoi il en retourne est restée au statut d'éléments de langage. Alors Monsieur GENESTIER, dans l'intérêt des Raincéennes et des Raincéens, et je vous demanderai de ne pas pervertir

mes propos et d'écouter jusqu'à la fin ma question s'il vous plaît. Alors Monsieur GENESTIER, dans l'intérêt des Raincéennes et des Raincéens. Quand commenceront les travaux de remise en état des bâtiments du site sportif du boulevard du Nord et ainsi passer de l'excellence de la communication à l'excellence de l'action ? »

Mr GERVAIS : « Deux trois éléments de réponse. »

Mr le Maire : « C'est Didier GERVAIS qui répond, mais laissez-le répondre quand même. Si vous souriez déjà avant même qu'il se soit exprimé. »

Mr GERVAIS : « C'est un tic de langage. Je commence toutes mes phrases par les mêmes termes tout le temps. Ma réponse d'il y a deux mois n'est pas la même qu'aujourd'hui parce qu'en général, j'évolue dans le temps. Au niveau du tennis, plusieurs éléments. Quand on a fait passer la délibération, on nous a annoncé au niveau du club de tennis qu'on allait certainement pouvoir bénéficier de subventions allant jusqu'à 80 % des travaux. Après je me suis renseigné et vérification faite, les montants des subventions pourraient être de 10 %. 10-80, ça change un petit peu la donne des investissements possibles. J'ai été DAF, ça change un petit peu. Ce n'est pas moi qui ai sorti les chiffres, c'est le tennis qui nous a donné les chiffres. Vérification à la Fédé, ça change de 70 % la subvention donc on est en train de revoir s'il est possible de faire quelque chose. En attendant, il a été changé un système d'éclairage complet sur les courts 4 et 5. Ça coûte un peu. Et là récemment, on a mis en eau et j'ai le mail de Rosa qui nous remercie pour l'alimentation du court 6 qu'elle attendait depuis qu'elle a refait le court 6. J'ai pris en compte les éléments que vous m'avez passés, on va regarder. Il y a encore des choses à faire forcément, mais on a les a pris en compte. Au niveau du foot, on veut bien se réunir, mais le problème c'est avec qui ? Le club de foot, principal utilisateur des locaux, est complètement désorganisé actuellement. Je ne rentre pas dans les détails. En tous cas, on n'a pas de référent en face pour l'instant avec qui on peut travailler sereinement. Dès que j'aurai un référent en face avec qui on peut travailler, on reviendra sur les travaux. »

Mr PEREIRA : « Didier, je suis désolé de te couper, mais là je parle vraiment de l'état de la structure. »

Mr GERVAIS : « Il y a un engagement capital dans les engagements financiers que l'on peut avoir sur de la rénovation, c'est l'engagement des clubs utilisateurs pour respecter les locaux. Or, l'état n'est pas satisfaisant. J'ai encore été voir récemment et ce n'est pas satisfaisant. Mais par contre, si on met de l'argent, si on met un peu de tunes dans un projet, il faut que ceux qui l'utilisent s'engagent à nous le laisser dans un état correct. Or, le problème qu'on a, c'est que les gens qui sont en face pour l'instant ne nous ont pas prouvé que la gestion financière était le plus fort aspect dans leur gestion. Donc c'est un peu problématique. L'approche financière des investissements doit coller avec une gestion financière saine. Pour l'instant, on a un petit souci à ce niveau-là sur le foot et tu le sais, je pense. Donc voilà. On va attendre d'avoir des interlocuteurs fiables, une gestion financière fiable et là peut-être qu'on pourra mettre de l'argent. »

Mr PEREIRA : « Peut-on à minima entretenir tout ce qui est sanitaires ? »

Mr GERVAIS : « Je ne dis pas qu'il n'y aura rien de fait. On sait qu'on a plusieurs salles et équipements où il y a eu des choses de faites, on a des choses encore à faire, sur notamment des aspects sanitaires qui reviennent assez régulièrement. Mais on sait que les aspects sanitaires sont aussi souvent des aspects qui sont dégradés assez vite par des utilisations compliquées donc il faut que les clubs soient avec nous. Au parc aquatique, on nous vole des trucs de douche. Les toilettes, on y jette des trucs et c'est bouché. Donc il faut qu'on ait une action avec les clubs utilisateurs. »

Me PEREIRA : « Merci, Didier. Je vais enchaîner mes questions, je suppose. Monsieur le Maire, depuis quelques mois, les commerçants au Raincy sont en difficulté et l'arrivée d'une nouvelle adjointe n'a malheureusement pas renversé la situation. Nous le savons, le manque de places de stationnement et les forts loyers de certaines boutiques sont deux facteurs des difficultés rencontrées. Mais le manque d'action municipale pour les soutenir me semble la principale. Je pense au manque de présence auprès des commerçants, au manque d'écoute de leurs besoins, au manque de réponses. Nous pouvons y ajouter les pressions administratives parfois arbitraires que vous imposez à l'ouverture. Je pense aux allers/retours non accompagnés à l'urbanisme pour une couleur d'enseigne ou les non-réponses sur les obligations des petits ERP. Je pense également à cette boutique bloquée depuis plusieurs mois par un bardage de travaux que vous avez positionné devant sa vitrine. Tous ces points cités sont sûrement anecdotiques pour vous et vous les justifierez

sûrement avec des éléments de langage bien construits. Mais tous ceux qui ont déjà entrepris savent comme il est difficile de se lancer dans un projet aussi ambitieux que de monter un commerce. C'est souvent le projet d'une vie. Ce sont souvent les économies d'une vie qui les financent. La réussite de nos commerçants, c'est aussi assurer une vie locale dynamique. Les commerçants sont à la fois générateurs d'emplois et de cohésion dans une Ville et il est important de pouvoir les accompagner au quotidien. Depuis le début de l'année 2023, nous déplorons déjà la fermeture de plusieurs commerces au Raincy et les risques liés à l'inflation poussent certains commerçants dans des difficultés complémentaires. Alors Monsieur GENESTIER, quelles actions concrètes prévoyez-vous pour soutenir tous les commerçants du Raincy ? Merci. »

Mr le Maire : « On n'a pas la même vie. Comme on n'a pas la même vie, je suis Maire, vous êtes élu de cette Ville, on n'a pas la même appréciation. C'est curieux quand on a des réunions de majorité municipale, les gens sont plutôt contents de ce qu'il se passe parce qu'avant 2014, il n'y avait pas beaucoup de restaurants. Là on peut aller manger dans la diversité et plutôt dans la qualité. Avant 2014, il y avait du bio, pas beaucoup. Il y avait le bio cop. Mais aujourd'hui, on a le choix dans le bio. Et ce que j'ai demandé à Sonia BEAUFREMEZ, c'est qu'on puisse accélérer sur la partie restauration et qu'on arrive, c'est un objectif très ambitieux, à obtenir un chef étoilé. Mais ça ne fait pas tout le commerce. Quand vendredi soir le Préfet est venu avec le Sous-Préfet, il m'a dit une chose : il m'a dit vous savez Monsieur le Maire, la seule commune que l'on peut appeler Ville en Seine-Saint-Denis, c'est Le Raincy parce que vous avez une Ville équilibrée. Je viens faire mes courses au Raincy parce qu'il y a une diversité du commerce. Mais vous, vous voyez les choses de l'autre côté, de l'opposant qui veut absolument voir les choses négatives. Tout doit être à parfaire. C'est évident. On doit accompagner encore plus les commerçants. Mais je dois avouer quand même que lorsqu'on les interroge, par catégorie. Vous avez des gens qui sont vos amis, forcément ils ne sont pas contents. On ne va pas s'appesantir sur certains sujets. Évidemment, vous regardez toujours les choses par un certain prisme. Et puis il y a aussi des évolutions de la société. Quand on s'installe un jour au Raincy et puis que cinq ou six ans après, on voit bien que le chiffre d'affaires baisse, bah c'est parce qu'il n'y a pas eu de révolution interne pour s'adapter au marché. Vous savez ce que c'est que le commerce, particulièrement. Donc on essaie de les aider. Si on a des projets de coworking, si on a des projets liés aux personnes âgées, si on a des projets qui donnent une dynamique aux jeunes couples, si on est toujours la Ville où les jeunes couples disent qu'on vit le mieux, bien c'est très clair. Mais il faut savoir lire les papiers. C'est vrai Monsieur PEREIRA. Vous vous emportez, vous êtes toujours dans l'emportement. Regardez, la Ville du Raincy n'est pas citée sur la qualité de vie. »

Mr PEREIRA : « Je suis ravi que vous suiviez mes posts sur les réseaux Monsieur le Maire, je suis ravi. »

Mr le Maire : « Monsieur PEREIRA, il n'y avait que les villes de plus de 20 000 habitants, voilà. Mais c'est toujours le problème de la réflexion. C'est ça qui fait la différence entre nous. Je ne suis pas en débat avec vous. »

Mr PEREIRA : « Je me demandais c'était qui Jean-Michel, mais c'est vous ».

Mr le Maire : « Je ne l'ai pas lu, j'aurais bien voulu le lire. J'aimerais bien voir votre prose qui se révèle être exemplaire au regard de ce que vous écrivez. J'aimerais bien évidemment apprendre beaucoup de choses sur Le Raincy, mais très clairement, quand les gens m'ont relaté ça, c'était pour rire évidemment. Il faut faire les choses avec beaucoup plus de sérieux. Je vous remercie d'ailleurs de l'élément. Vous allez savoir bien nous répondre dans un discours construit. Je vous remercie de cette flatterie. Mais l'essentiel est qu'on puisse construire l'excellence du Raincy pour qu'on soit un facteur d'attraction. On a parlé des pavés. Vous regardez les pavés quand ils glissent. Peut-être que d'autres le font. Mais vous ne regardez jamais l'investissement qui a eu lieu qui fait briller les commerces et qui fait que les gens sont attirés par Le Raincy. Quand les plus grandes enseignes viennent nous voir pour s'implanter au Raincy, vous savez ce qui achoppe, les propriétaires. Oui parce que la difficulté, Sonia le sait bien maintenant encore plus qu'avant, c'est de trouver des enseignes qui s'installent et qui correspondent à notre standing, qui soient complémentaires à l'offre aujourd'hui et qui fassent que les propriétaires que les propriétaires acceptent la typologie de commerce. C'est ça le sujet. Vous pouvez dodeliner de la tête. On voit bien que vous avez fait des essais qui ne sont pas concluants. »

Mr PEREIRA : « Le sujet, ce sont les boutiques qui sont contraintes de fermer aujourd'hui. Je ne vous parle pas d'autre chose. Il y a des boutiques aujourd'hui qui sont contraintes de fermer. Je pense qu'on pourrait accompagner mieux ces entreprises. Et encore une fois, ma question n'est pas sur qu'est-ce que vous faites ou vous ne faites pas, c'est qu'est-ce que vous allez faire concrètement pour aider ces entreprises à ne pas chuter ? »

Mr le Maire : « Concrètement c'est le challenge qui a été donné à Sonia et si elle ne le réussit pas, évidemment, elle ne sera jamais blâmée. Je le dis parce que c'est un challenge qui est très difficile. Mais vous le savez très bien avec le Métropole du Grand Paris, il nous est possible maintenant par cet intermédiaire, de pouvoir intervenir et d'attraper certains types de commerces pour pouvoir les dédier à certaines activités. Ça fait partie de cela. Je ne parle pas des commerces qui sont en difficulté. Mais ceux qui sont en difficulté, il y en a au moins six au Raincy, ce ne sont peut-être pas ceux que vous voyez, qui travaillent avec moi et avec le développement économique de l'EPT. Même si les commerces ne sont pas dans le spectre même de l'EPT, ils travaillent avec nous pour que l'on puisse les sortir d'affaire en travaillant sur leur marketing, sur leur offre pour qu'elles puissent correspondre à la typologie de la clientèle qui vient au Raincy ou la clientèle du Raincy. Mais peut-être que tout cela vous dépasse, je ne sais pas. On rentre dans le sujet et je peux vous dire que l'ardeur qu'a mise Sonia sur tous ces sujets, on la retrouve. Elle est en train de rédiger le rapport d'orientations budgétaires sur la partie commerces. Je peux vous dire, mais j'espère qu'elle ne va pas vous le dire maintenant, qu'il y a des pépites dans ses idées. Ces pépites-là, évidemment, on va vous les donner pendant le rapport d'orientations budgétaires. Mais soyez de notre côté, pas évidemment du côté politique parce que vous n'en avez pas et je n'en ai pas non plus, mais du côté du Raincy. Si vous dites, mais qu'est-ce que vous faites ? C'est la question que j'avais posée à d'autres de vos collègues qui sont juste à côté, mais c'est quoi vos propositions ? Je n'en ai pas eu. Donc on va vous donner évidemment tout cela, peut-être pas par le menu, c'est-à-dire, pas pour chacun des commerces parce que je ne souhaite pas qu'on mette sur la table que tel ou tel commerce a telle difficulté et qu'on va pouvoir faire telle chose. Mais on donnera des généralités d'actions sur des typologies de commerces parce qu'évidemment, ça relève de leur intérêt particulier de commerçants. Donc il y a des actions. Ne dites pas qu'il ne s'est rien passé quand même. Il s'est passé des choses et on en a fait. Mais on ne va pas demander à Monsieur RONDEPIERRE, peut-être à Madame RAOULT, qui sera positive ou qui sera opposée. »

Mme RAOULT : « Je ne suis pas opposée, Monsieur le Maire. Mais je voulais rappeler. Vous avez dit qu'avant 2014, il n'y avait pas beaucoup de restaurants donc je voulais les citer : au plateau, il y avait le Blé Cœur, le restaurant La Fayette, à côté de la mairie, il y avait La Maison, Le Fontenoy, Mélodie, Carmelo, la Cabane Libanaise, Eat Sushi. Il y avait aussi le restaurant japonais qui a ouvert. Le restaurant indien avenue Thiers, le restaurant japonais en bas de l'avenue au rond-point Charles de Gaulle. Le restaurant chinois aussi en face. Harry, à côté de la mairie, Le Bear's. Donc la pizzeria Santa Monica et j'en oublie d'autres. Mais voilà je voulais dire quand même. »

Mr le Maire : » Écoutez, c'est enregistré comme tel. Je comprends votre intervention. Je crois quand même qu'il y en a eu d'autres et de nouveaux et de diversifiés. »

Mme RAOULT : « Je ne démens pas, mais il y avait quand même. »

Mr le Maire : « Attendez, on n'est pas dans une discussion. On répond à des questions écrites. Je suis désolé, mais je voudrais qu'on puisse terminer parce qu'on va perdre tous nos auditeurs derrière et puis les membres du Conseil Municipal. Voilà. Madame RAOULT, c'est bon. Très bien. Merci beaucoup. Monsieur PEREIRA, il vous restait encore une question. C'est ça ? »

Mr PEREIRA : « Tout à fait. Je vous rassure, c'est la plus courte des trois. »

Mr le Maire : « La plus courte, très bien. C'est forcément la meilleure. »

Mr PEREIRA : « Forcément. Elles sont toutes. Monsieur le Maire, en novembre 2021, notre groupe a présenté un vœu à ce Conseil Municipal visant à inclure les 30 propositions d'Anticor pour des communes plus éthiques dans le règlement intérieur du Conseil Municipal. Un peu comme le vœu de mon collègue, vous avez proposé de faire une commission pour qu'on en discute qui n'a jamais eu lieu. Vous avez refusé de le voter et proposé un travail sur le sujet qui n'est jamais arrivé. Une des propositions est de mieux encadrer et protéger les lanceurs d'alerte. Heureusement, la loi Warsmann promulguée en mars 2022 agit en ce sens en créant notamment un statut de facilitateur d'alerte. Désormais, une association, un syndicat, un collègue ou un ami peuvent être reconnus en tant que facilitateurs d'alerte et protégés à ce titre. Afin de nous prémunir de tous risques sur notre Ville, avez-vous communiqué auprès de nos agents ces nouvelles dispositions ? Et si ce n'était pas le cas, quand prévoyez-vous de le faire ? Merci. »

Mr le Maire : « Merci. Montasser CHARNI. »

Mr CHARNI : « Merci, Monsieur le Maire. Effectivement commis d'office, c'est le cas de le dire parce qu'on avait déjà évoqué ce sujet lors d'une précédente commission et on avait débattu de tout ce qui était. »

Mr PEREIRA : « Quelle commission, pardon ? À quelle date ? »

Mr CHARNI : « Je termine simplement. On a fait une commission à laquelle malheureusement un certain nombre de membres des oppositions n'étaient pas présents. Il faut savoir le reconnaître. On avait évoqué notamment le sujet délicat qui revient à ce que vous proposez ce soir, à savoir la mise en place d'un référent déontologue. La question qui se posait était de savoir. »

Mr PEREIRA : « Ce n'est pas l'objet de ma question. »

Mr CHARNI : « La question qui se posait était de savoir à quel niveau et à quel curseur on plaçait cette désignation. Effectivement, on devait recevoir un certain nombre d'échanges et de propositions de votre part que jusqu'à présent, nous n'avons pas reçu. »

Mr PEREIRA : « C'est faux. Montasser, ne mens pas. Tu n'as jamais envoyé un seul compte-rendu sur cette commission et il n'y a jamais eu de demande de documents. Je voudrais que ce soit inscrit au PV. »

Mr CHARNI : « Je ne vous ai jamais traité de menteur et je pense qu'autour de la table du Conseil Municipal, il faut savoir conserver son calme et s'éviter de dire des propos qui soient aussi mal tenus. J'arrête. »

Mr le Maire : « La réponse, il l'a formulée. Alors si vous ne l'écoutez pas, évidemment. C'est du délire. C'est bon, la réponse a été formulée. Vous êtes contents, vous avez votre réponse. Je demande d'être plus concis la prochaine fois parce que je me réserve la possibilité de ne pas répondre aux questions si elles sont trop longues. Si c'est pour avoir une diatribe anti-GENESTIER, vous pouvez le faire, faites des affiches bon sang de bonsoir. Vous ne pouvez pas éditer des affiches « non à GENESTIER ». Pourquoi vous ne le faites pas ? Évidemment ça coûte un peu cher. Mais faites-le. Dires qu'il y a plein de gens qui sont contre GENESTIER et que vous en faites partie. Mais mettez des affiches. Si vous n'avez rien contre moi, ce n'est pas le sujet. Vous n'arrêtez pas. »

Mr PEREIRA : « Monsieur, vous n'êtes pas le sujet. »

Mr le Maire : « Respectez l'éthique. »

Mr PEREIRA : « Je respecte l'éthique. »

Mr le Maire : « Justement, vous ne la respectez pas. »

Mr PEREIRA : « Je n'ai aucun problème avec vous, c'est vous qui déformez tout. »

Mr le Maire : « Vous ne respectez pas l'éthique et vous le savez. Vous mélangez les genres. Quand vous traitez quelqu'un de menteur, comme vous l'avez fait, je trouve que ce n'est pas de la plus grande courtoisie. Monsieur, vous apprendrez dans votre parti politique que quand on tient une assemblée, on ne traite pas les gens de menteurs. Merci beaucoup. »

Mr PEREIRA : « Sauf quand ils sont en train de dire un mensonge. »

Mr le Maire : « Mais non pas « sauf parce que cette génération qui consiste à dire, on va faire n'importe quoi n'importe où. Vous êtes dans une assemblée et vous partez. Il reste deux questions très importantes du dernier groupe qui n'a pas encore posé des questions. Ce sont des questions fondamentales qui traitent à l'avenir de la Ville. C'est Madame SULPIS qui va commencer. »

Mme SULPIS : « Merci, Monsieur le Maire. Ma question est très courte. Depuis la fermeture du parc de stationnement public de l'avenue de la Résistance il y a quatre ans, la pénurie des places sur la voirie est grandissante, surtout dans le bas du Raincy. Sur l'allée Nicolas Carnot, à l'angle le boulevard du Midi, trois énormes plots de chantier en béton sont installés depuis plusieurs mois sur la voirie et suppriment ainsi deux places de stationnement. Certes, ce ne sont que deux places, mais ce sont toujours deux places. Pouvez-vous nous expliquer les raisons qui vous ont poussé à laisser ces plots qui avaient été installés pour permettre un chantier de ravalement d'un immeuble situé boulevard du Midi et qui étaient à ce moment-là tout à fait justifiés pour protéger les baraqués de chantier, mais dont l'utilité maintenant est incompréhensible ? Pour une Ville d'excellence, ces trois plots en béton d'une couleur vieillissante ne sont pas très chics. »

Mr le Maire : « J'avais dit à tout le monde que c'était une question importante et donc ça mérite une réponse de la même teneur. Ces trois plots, nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises en commission et il me semble peut-être en Conseil Municipal. On relira les propos. Votre historique n'est pas tout à fait exact, Madame SULPIS, parce que nous avons positionné ces trois plots au début des travaux du pôle culturel pour assurer la giration. Je vous dis Madame SULPIS ce que je dis est vrai. C'est ensuite qu'il y a eu les travaux de l'immeuble qui est à l'angle où nous avons profité effectivement d'un arrêt de chantier pour faire qu'il y ait le stockage des parements de cet immeuble pendant quelques semaines, je ne pourrai pas vous dire combien de semaines. Ensuite, effectivement, cela est parti et on a maintenu ces plots pourquoi ? Parce qu'il y a toujours des véhicules importants qui assurent une giration et le Premier Adjoint de l'époque les a bien puisqu'on en avait parlé, il fait partie de votre groupe. Je suis d'accord avec vous, ils sont en béton et ils ne sont pas beaux. L'amendement SULPIS va faire qu'on va les repeindre. Mais on ne peut pas les enlever parce que ça empêcherait les véhicules de taille importante de tourner et le système de circulation que nous avons mis en place fait que les véhicules importants passent par cette voie pour tourner sur le boulevard du Midi et le descendre. Donc vous me disiez non, je veux bien, c'est peut-être l'habitude maintenant que vous êtes dans l'opposition, mais très sincèrement, la réalité des choses, c'est ça. Il y a eu le démarrage puis ensuite les travaux de cet immeuble que vous connaissez bien puisque vous y allez de temps en temps et ensuite la reprise en fin sur la giration des véhicules. »

Mme SULPIS : « Je vous remercie de votre réponse Monsieur le Maire, mais il fallait bien préciser la raison pour laquelle ils étaient encore en place. Pour l'instant, on ne voit pas beaucoup de camions. »

Mr le Maire : « Merci, Madame. Alors la dernière question qui est probablement la plus importante. En général, on garde toujours la meilleure pour la fin. Voilà Monsieur NUGUES. »

Mr NUGUES : « Merci, Monsieur le Maire. Je vous remercie de porter un jugement sur nos questions. Monsieur le Maire, vous avez organisé en fin janvier une grande soirée pour le personnel et leurs conjoints. Avec plusieurs années de souffrance sous vos mandatures, pour le personnel municipal, nous ne pouvons que saluer ce geste. Nous avons également appris qu'à l'occasion de cette soirée, deux entreprises qui travaillent pour la Mairie auraient été conviées. Par ailleurs, vous avez jugé bon de ne pas inviter une partie des élus du Conseil Municipal, notamment ceux qui ne siègent pas au sein de votre groupe. Monsieur le Maire, je vous demande : doit-on comprendre que l'utilisation que vous faites de l'argent public est en fonction des bonnes relations que vous entretenez ? »

Mr le Maire : « Merci de votre question. Au regard de la majorité, vous savez ils font tous ça, parce que c'est lamentable, parce que c'est le niveau que vous avez souhaité prendre au lieu de poser des questions qui sont intéressantes. C'est évidemment de la diffamation. »

Mr NUGUES : « Je vois que le mépris est une deuxième nature chez vous. »

Mr le Maire : « Je ne sais pas quelle est votre deuxième nature, mais alors à mon avis, on ne va pas chercher loin. Ce n'est pas le mépris M, vous êtes en train de dire, vous avez écrit que l'utilisation de l'argent public que je fais est en fonction des relations des gens avec qui j'ai des relations. Et donc ça, si vous voulez, si vous comprenez votre question, ça ne peut pas s'arrêter là. Voilà donc je sais que c'est votre jeu. Mais la prochaine fois qu'on se croise, Monsieur, regardez-moi et ayez le courage de me croiser sur les trottoirs. Vous savez je ne vais pas mordre. Je n'ai jamais mordu personne, mais seulement quand vous êtes tout seul, sur les trottoirs, vous filez à l'anglaise de l'autre côté. Et vous vous permettez de poser ce type de question. Mais Monsieur, on va reparler de la gestion de la sécurité pendant quelques mois. Je peux vous assurer de cela. Ce n'est pas le retour juste de cela, mais c'est la mauvaise gestion des

biens communaux qui a été faite à certains moments sous votre égide et avec moi en tant que Maire, et j'assumerai. Voilà. »

Mr CUADRADO: « *C'est vous le Maire, n'accusez pas les autres. Vous êtes responsable. C'est important d'assumer. Assumez vos responsabilités, Monsieur le Maire. »*

Mr RONDEPIERRE: « *Ce n'est pas compliqué, arrêtez de vouloir à chaque fois trouver un coupable. Quand il y a un pépin, ça peut aussi être de votre faute. »*

Mr le Maire : « *Mais le sujet n'est pas de trouver un coupable. Le sujet est de poser une question qui est infamante. C'est tout. Attendez, Madame BIZOUERNE, on va l'entendre. »*

Mme BIZOUERNE : « *On vous pose une question, vous répondez à côté. Ça n'a rien à voir avec la sécurité. On ne vous parle pas de sécurité, on vous parle de la fête du personnel. »*

Mr le Maire : « *Madame BIZOUERNE, soyez raisonnable. Je sais que vous comprenez les questions. La question est claire. Elle fait deux lignes. Donc il faut pouvoir y répondre. »*

Mr CUADRADO : « *Pourquoi des entreprises sont invitées à la fête du personnel ? Ne vous énervez pas, répondez simplement à la question. Pourquoi il y a des entreprises qui sont invitées à la fête du personnel ? Pour travailler pour d'autres collectivités, c'est la première fois que je vois ça, c'est tout. À moins que ce ne soit un prestataire qui participe à la fête du personnel. Là visiblement il semblerait que ce n'ait pas été le cas. »*

Mr le Maire : « *Monsieur CUADRADO, ce n'est pas vous qui avez posé la question. »*

Mr CUADRADO : « *Je n'ai pas posé la question, mais moi, contrairement à vous, je l'ai comprise donc je la reformule pour que vous répondiez. Mais visiblement comme d'habitude, le Maire du Raincy ne répond pas aux questions parce qu'il est peut-être gêné par la question. Bonne soirée, Monsieur le Maire. »*

Mr le Maire : « *Partez, vous pouvez partir. Et on va continuer sans vous. »*

Mr CUADRADO : « *Je partirai quand j'ai envie. Bonne soirée parce que c'est la dernière question. »*

Mr le Maire : « *Écoutez Monsieur CUADRADO, on sait qu'en entrant, vous dites on va énervier le Maire. Ça va. On parle de sujets qui sont concrets. »*

Mr CUADRADO : « *Vous êtes seul maître de votre attitude. Vous vous énervez si vous avez envie, personne ne vous force à vous énervier. Il n'y a pas de sujet. Vous déformez les propos à chaque Conseil. Vous ne répondez pas aux questions. »*

Mr le Maire : « *L'attitude de Monsieur NUGUES de se mettre derrière Madame TCHARLAIAN. »*

Mr CUADRADO : « *En plus, vous portez des accusations en parlant de diffamation, etc. Enfin, il y a quand même un peu de liberté d'expression dans ce pays. »*

Mr le Maire : « *Le sujet n'est pas là. La parole est à Didier GERVAIS. »*

Mr CUADRADO : « *Arrêtez de juger l'attitude des uns et des autres. On va laisser parler le futur Maire du Raincy, vous avez raison, c'est peut-être plus intéressant. »*

Mr GERVAIS : « *On peut relire la dernière phrase, ce n'est pas une question, c'est une attaque. On sous-entend qu'on a une utilisation pénale répréhensible des fonds publics. Ce n'est pas une question. Juste un truc, on ne parle pas de ça. La fin, Monsieur le Maire, je vous demande ; doit-on comprendre que l'utilisation que vous faites de l'argent*

public est en fonction des bonnes relations que vous entretenez ? C'est purement une attaque, c'est diffamatoire, qui dit : vous utilisez l'argent public. C'est du français, c'est de la syntaxe. Je n'y peux rien. Ça, ça va au tribunal. »

Mr CUADRADO : « Si vous êtes sûr de vous, portez ça devant un juge, c'est tout. Mais enfin c'est ridicule. Ce sera une énième dépense. »

Mr RONDEPIERRE : « Ce qui est quand même incroyable, c'est que dès qu'il y a une question, mon collègue, Nicolas CUADRADO, mon collègue Michel NUGUES, le redit, on demande comment ça se fait qu'il y a des prestataires extérieurs qui étaient à une soirée du personnel. C'est une réponse. Est-ce qu'on peut nous l'apporter ? »

Mr GERVAIS : « Ce n'est pas la question. »

Mr RONDEPIERRE : « Est-ce si difficile de répondre ? Comment veux-tu que les gens ne s'imaginent pas justement certaines choses si on ne leur donne pas les réponses nécessaires ? Par ailleurs, l'utilisation de l'argent public, je dis bien public, on dit rendre compte. »

Mr le Maire : « Une question de Michel NUGUES, c'est Didier GERVAIS qui répond. Monsieur RONDEPIERRE s'il vous plaît, respectez simplement l'ordre de ce Conseil Municipal, ce que vous ne voulez pas depuis le début. Tout s'était bien passé et évidemment, tout est organisé. Didier GERVAIS vous a répondu. Monsieur RONDEPIERRE, il n'y a pas de débat dans ce Conseil, on donne la parole et on essaie de s'entendre. Donc vous voulez faire autrement, vous voulez montrer que c'est la pagaille, ça ne sera pas la pagaille, mais la juste réponse est celle de Didier GERVAIS. Si vous voulez couvrir ma voix, la séance est levée. »

Monsieur le Maire clôture la séance à 23h05.



Jean-Michel GENESTIER
Maire du Raincy
Vice-Président
Grand Paris Grand Est